

RD-CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2191 - JEUDI 18 DÉCEMBRE 2014

Ouganda

Rapatriment sous tension des ex-rebelles du M23



Des ex-rebelles du M23 entrant dans la ville de Goma

Plusieurs ex-combattants du M23 cantonnés en Ouganda depuis la défaite de cette rébellion congolaise en novembre 2013 ont été blessés par balles le mardi lors d'une opération de « rapatriement forcé » vers la RDC menée par l'armée ougandaise. Un protocole d'accord entre les gouvernements congolais et ougandais avait été signé dans ce sens assorti de l'engagement pris de part et d'autre d'achever ce processus de rapatriement d'ici le 25 décembre. La première phase a concerné près de cent vingt ex-rebelles amnistiés sur les quelque mille trois cents ayant quitté le territoire congolais.

Ce rapatriement s'est négocié sur fond d'altercation, la majorité des ex-rebelles du M23 ont refusé d'embarquer, craignant pour la plupart pour leur sécurité une fois en RDC. La dispute entre eux et les unités de l'armée ougandaise a fini par dégénérer et donné lieu à d'échanges des tirs faisant quelques blessés graves. [Page 12](#)

CN-CPI /RDC

La structure salue l'élection d'Antoine Kesia Mbe Mindua à la CPI

La Coalition nationale pour la Cour pénale internationale de la RDC (CN-CPI/RDC) s'est félicitée de l'élection par les membres de l'Assemblée des États parties à sa treizième session tenue à New York aux États-Unis, du candidat présenté par la RDC au poste de juge à la CPI, Antoine Kesia Mbe Mindua. Cette structure a exhorté la RDC à continuer à coopérer pleinement avec la CPI et à encourager les États africains parties au statut

de Rome à en faire autant, à œuvrer en faveur de la lutte contre l'impunité partout où les pires crimes sont commis ainsi que contribuer à l'arrestation et à la remise de leurs auteurs à la Cour.

La CN-CPI/RDC plaide, par ailleurs, pour le renforcement de la complémentarité entre la RDC et la CPI par l'adoption de la loi de mise en œuvre du Statut de Rome et celle relative à l'institution des Chambres mixtes spécialisées. [Page 12](#)

RALLYE DAKAR 2015

Les motards de Kinshasa encouragent Frank Verhoestraete

Les membres du club des Motards de Kinshasa ont apporté leur soutien total à Frank Verhoestraete lors de la présentation de la tenue que le champion du Congo de moto va porter pendant la grande épreuve du sport mécanique qui va se courir d'ici janvier 2015 en Argentine, en Bolivie et au Chili. Le champion du Congo s'est offert un plaisir en présentant, pièce par pièce, les composants de sa tenue dont le design a été conçu à Kinshasa par Mignon Ndenga. [Page 14](#)

DISPARITION DE KOYAGIALO

Une semaine de trêve sur fond de calcul politique en Équateur



Louis-Alphonse Koyaglio

Le deuil provincial décrété en mémoire d'Alphonse Koyaglio décédé le 14 décembre en Afrique du Sud a débuté le 15 décembre plongeant de nouveau la province dans le stress de l'élection dans les délais légaux du quatrième gouverneur de l'Équateur depuis 2006. L'avènement de Louis Alphonse Koyaglio Ngbase te Gerengbo, entré en fonction en juin 2013, avait mis fin à plusieurs mois de crise entre l'exécutif et l'Assemblée provinciale de l'Équateur. Moins d'un mois après l'investiture de son gouvernement, il fut obligé de quitter Mbandaka pour une longue hospitalisation en Afrique du Sud dont il ne se remettra plus.

Celui qui s'est présenté à la sénatoriale au Nord-Ubangi pour le compte du parti présidentiel a connu une carrière politique riche et gravi tous les échelons, sans parler de sa longue expérience au sein de l'administration et de la territoriale. [Page 12](#)

ÉDITORIAL

Intégration

Nous le savons mieux que personne, nous dont le territoire sert naturellement de trait d'union entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest du Bassin du Congo : l'Afrique centrale n'accèdera au développement durable que si les États la composant abaissent les barrières élevées entre eux du temps de la colonisation. C'est ainsi, et pas autrement, que les peuples des quinze pays qui vivent dans cet espace immense pourront circuler, échanger, commercer, bref constituer le marché dont chacun tirera le plus grand profit.

Évidente sur le plan économique et social, cette donnée incontournable des temps modernes que constitue l'intégration régionale l'est tout autant, sinon même plus sur le plan de la sécurité. Comment, en effet, les hommes et les biens pourraient-ils vaquer sans danger d'un bout à l'autre du vaste ensemble géographique s'ils se trouvent confrontés à des problèmes qu'ils sont par définition incapables de résoudre sans l'aide des pouvoirs publics ?

De façon surprenante cette donnée élémentaire ne s'est pas trouvée au centre des discussions qui se sont déroulées en début de semaine à Dakar dans le cadre du premier Forum international sur la paix et la sécurité en Afrique. Il a, certes, été évoqué à plusieurs reprises au cours des débats, mais personne, à notre connaissance, n'a jugé bon d'expliquer que notre continent est trop vaste, trop étendu, trop divers pour que l'Union africaine puisse apporter seule une réponse efficace aux multiples problèmes que posent la prévention et la gestion des crises.

Cette évidence ne remet nullement en cause l'architecture de paix et de sécurité dont notre pays a été l'instigateur sur le plan continental, mais celle-ci ne jouera réellement son rôle que si, à l'échelle sous-régionale, les gouvernements s'entendent pour bâtir des communautés de défense dignes de ce nom.

Pourquoi donc le Congo, qui a depuis longtemps marqué son intérêt pour un tel processus, ne prendrait-il pas maintenant l'initiative de lancer le débat qui sera, à coup sûr, au centre des préoccupations des peuples africains dans les années à venir ? Brazzaville, reconstruite et aménagée comme elle l'est, a toutes les qualités nécessaires pour mener à bien ce grand et noble dessein.

Les Dépêches de Brazzaville

INTERVIEW

Tity Bonheur Basseka appelle les jeunes congolais à un sursaut intellectuel

Agé de vingt-trois ans et titulaire d'une licence en droit, Tity Bonheur Basseka a signé son premier essai politique intitulé : « La denrée rare de la politique congolaise : une jeunesse audacieuse », paru aux éditions Edilivre de Paris. Dans une interview exclusive accordée aux Dépêches de Brazzaville, l'auteur a indiqué que son ouvrage est un appel à une prise de conscience de la jeunesse congolaise.

Les Dépêches de Brazzaville : Quel but visez-vous en inscrivant un livre sur le titre : « La denrée rare de la politique congolaise : une jeunesse audacieuse » ?

Tity Bonheur Basseka : Dans ce livre, j'exhorte la jeunesse congolaise à un sursaut intellectuel qui est différent d'un appel à la révolte. Il s'agit de toutes les initiatives tendant à l'innovation, à la créativité et à l'entrepreneuriat. Les jeunes ne doivent pas attendre que des hommes politiques réfléchissent à leur place. A travers cet essai, j'ai voulu également établir la relation de solidarité et non de conflit générationnel entre les anciens et les jeunes pour créer les conditions de la relève.

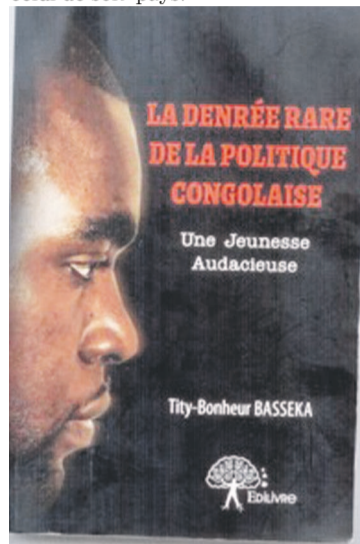
LDB : A la lecture de votre livre, on a l'impression que vous êtes un homme révolté.

TBB : Je ne suis pas un révolté, moins encore un révolutionnaire. Je suis un jeune qui voudrait participer au processus de développement de notre pays. Je voudrais que la jeunesse congolaise puisse être au cœur des enjeux majeurs du Congo actuellement.

LDB : Avez-vous l'impression qu'il n'y a pas de jeunes audacieux au Congo ?

TBB : Il y a beaucoup de jeunes dans notre pays qui sont politiquement engagés mais sont parfois dépourvus de certaines convictions. On trouve au Congo des jeunes qui ont de l'audace non seulement dans le domaine politique, mais également

dans l'entrepreneuriat. Cependant, une grande partie de la jeunesse congolaise brille par une sorte de paresse intellectuelle. Elle ne veut pas prendre en main son destin voire celui de son pays.



LDB : Existe-t-il, selon vous, des obstacles qui freinent le sursaut intellectuel des jeunes congolais ?

TBB : Dans toute démarche visant à s'inscrire dans l'option du développement d'une nation, les obstacles ne manquent jamais. Dans le cas précis, les obstacles ce sont les antivaleurs et le caractère démissionnaire de certains jeunes. Ainsi, les hommes politiques se devraient de s'associer avec les jeunes pour surmonter ces obstacles. A propos de la synergie, j'ai proposé, dans mon livre, une formule, à savoir : action des jeunes, expérience des anciens, jamais l'un sans l'autre. Il s'agit en fait de briser les conflits de génération pour créer une solidarité générationnelle.

LDB : On constate aussi dans cette publication que vous vous plaidez de l'absence des jeunes audacieux qui pourront vous accompagner dans votre combat. Avez-vous déjà envie de s'adjuger un poste de prise de décisions à l'âge de vingt-trois ans ?

TBB : Etre au poste de prise de décisions à mon âge n'est pas mon

objectif primordial. Certaines personnes pensent qu'à mon âge, on ne peut pas écrire un ouvrage qui traite des questions politiques. C'est trop de risques. Je crois qu'aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre d'années. Nous avons connu dans notre pays, un président de la République, Marien Ngouabi qui est arrivé au pouvoir à trente ans et des ministres d'une vingtaine d'années. Si du haut de mes vingt-trois ans, je peux être utile à mon pays, je le servirai avec une totale fierté. Je tiens à vous repreciser qu'il ne s'agit pas de mon combat. Mais du combat du peuple congolais. Seulement, je ne voudrais pas que les jeunes puissent se mobiliser autour de moi pour que je sois leader. Je souhaite plutôt qu'ils rallient les idées que je leur propose dans mon essai politique.

LDB : Vous avez abordé le débat sur le changement ou non de la Constitution congolaise. Pouvez-vous être un peu clair sur ce sujet qui alimente les débats dans les états-majors politique ?

TBB : Je souhaite la révision de la Constitution du 20 janvier 2002 pour permettre à la jeunesse congolaise de se retrouver dans le jeu politico-économique de notre pays. En 2016, les Congolais devraient faire une sorte de bilan des différents programmes de société proposés par l'actuel président de la République à l'issue de ses deux septennats. Les autorités qui succéderont aux dirigeants actuels devraient inscrire leur action dans la dynamique de la continuité de la vaste entreprise de construction et de reconstruction du Congo que les prédécesseurs avaient déjà amorcée.

LDB : Que dites-vous en guise de conclusion à cet entretien ?

TBB : Je tiens à vous dire que les écrits d'un écrivain sont comme un miroir à travers lequel chacun pourrait se regarder. Je vous remercie de m'avoir donné l'opportunité de parler de mon ouvrage.

Propos recueillis par Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembedi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoulou
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras

Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice: Bénédicte de Capèle
Responsable coordination et communication : Rose-Marie Bouboutou
Directrice du Développement : Carole Moine

RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngon

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-presses et contrôle de qualité : Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila),

Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle
Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel
Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma
Assistante : Laura Ikambi
Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau - 75007 Paris - France
Tél. : (+33) 1 40 62 72 80
www.lagaleriescongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

CUVETTE-OUEST

Les sages relancent le débat sur le changement de la Constitution

En marge de l'inauguration de la route Okoyo-Frontière du Gabon par le président de la République, le 12 décembre, le débat sur le changement de la Constitution du 20 janvier a refait surface.

À travers une lettre manuscrite qu'il a remise en main propre au chef de l'État, Michel Ladzoumou, roi de Mbaya - a - Mfumu dans le district d'Okoyo, a révélé ce qui le tenait à cœur. « Excellence, monsieur le président de la République, le royaume de Mbaya - a - Mfumu vous présente ses vifs pouvoirs pour le changement de la Constitution du 20 janvier 2002. »

Rappelons que lors de son précédent séjour dans cette partie du pays, au mois de mai dernier, les sages et les forces vives de la Cuvette-Ouest avaient remis au président de la République « l'ébauche d'une nouvelle Constitution » dont les grandes lignes n'étaient pas rendues publiques.

Ci-dessous la lettre manuscrite et son reproduit.

Michel Ladzoumou Okoyo, le 12 décembre 2014
Roi de Mbaya A Mfumu à Okoyo
05 590 33 36 / 06 809 44 66

Objet : lettre de remerciements et doléances.

À
Son Excellence
Monsieur le président de la République
Denis Sassou N'Guesso

Son Excellence,

J'ouvre ce message par un hommage appuyé que je vous rends pour l'excellent travail que vous faites dans le cadre de vos responsabilités et de votre pouvoir.

Vous exercez vos attributions avec une efficacité et un dévouement remarquable et méritoire qui vous donnent droit à la reconnaissance du Royaume Mbaya A Mfumu au nom duquel je vous adresse mes vives félicitations.

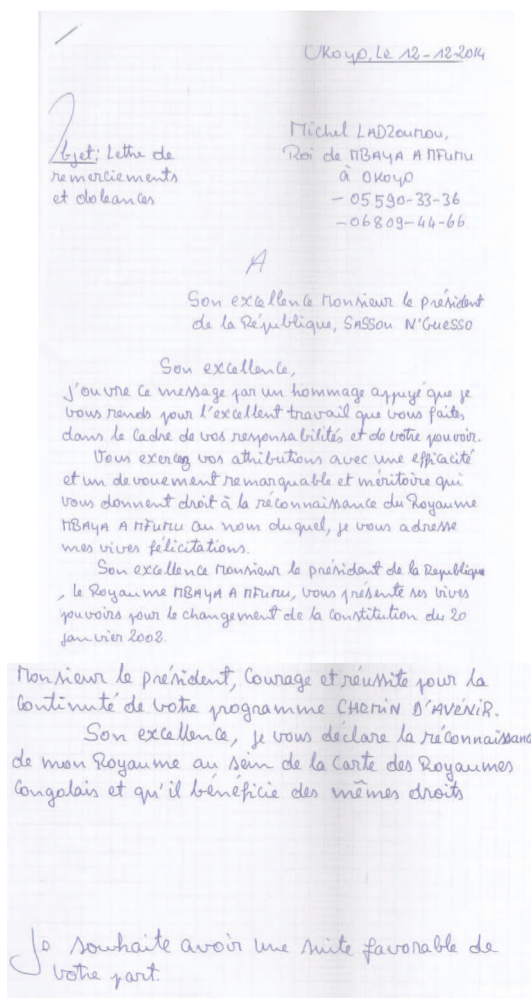
Son Excellence Monsieur le président de la République, le royaume Mbaya A Mfumu vous présente ses vifs pouvoirs pour le changement de la Constitution du 20 janvier 2002.

Monsieur le président, courage et réussite pour la continuité de votre programme « Chemin d'avenir ».

Son Excellence, je vous déclare la reconnaissance de mon royaume au sein de la carte des royaumes congolais et qu'il bénéficie des mêmes droits.

Je souhaite avoir une suite favorable de votre part.

Michel LADZOUMOU



RÉSEAU ROUTIER

Les travaux du tronçon Mambili-Ouesso avancent à pas de géant

Une première évaluation effectuée par le ministre à la présidence chargé de l'Aménagement du territoire et à la délégation générale aux grands travaux, Jean Jacques Bouya, sur l'état d'avancement de ce projet au 13 décembre 2014 note des résultats encourageants de ce deuxième segment du premier tronçon routier reliant Obouya-Owando-Makoua à Ouesso.

Les travaux de ce tronçon rou-

corporation (CRB), pour un coût global de 129,3 milliards de FCFA. « Il faut dire qu'on est véritablement satisfait pour ce que nous sommes non seulement dans les délais, nous allons finalement finir le revêtement même avant les délais. Sur 199 km, il ne reste plus que 24, nous avons aussi pu corriger le tracé pour revenir presque à 195 km, donc, il ne reste plus que 24 Km à investir ; et aujourd'hui c'est 5 à 10 km par mois, au bout de deux mois, nous allons entièrement

le ministre Jean Jacques Bouya. Sur le terrain, appréciant les prouesses techniques de l'entreprise, Jean Jacques Bouya a déclaré : « Pour les travaux, il y a des technologies aujourd'hui qui sont modernes, les couches de fondation, les couches de base qui sont en train d'être mises, avec ce qu'ils appellent les finishers, calibrer à la limite. C'est extraordinaire, parce qu'à l'époque nous voyions ce genre de revêtement quand il s'agissait du bitume. Or là, la machine est en train de ramener, puis calibrer cette couche de base avec un finisher, c'est un travail de précision ». Et d'ajouter que : « La question fondamentale reste, notre capacité à pérenniser l'ensemble de ces acquis. Mais pour autant, nous devons créer les capacités véritables de pouvoir entretenir, maintenir et pérenniser ces infrastructures qui coûtent excessivement chères ».

Deuxième étape : le pont de Liouesso

De même pour le premier ouvrage de franchissement sur la rivière Liouesso. Ici l'évaluation est positive, car les travaux ont été réalisés à hauteur de 62%. En effet, le chantier est en avance par rapport au délai contractuel fixé au 15 août 2015.

Guillaume Ondzé

À l'instar du tronçon Mambili-Ouesso, le ministre Jean Jacques Bouya, toujours à la tête d'une forte délégation a constaté le 14 décembre que les travaux d'aménagement et de bitumage du tronçon routier Ketta-Biessi-Sembe (169 km), et ceux d'aménagement minimal sur Sembe-Frontière Cameroun (143 km) y compris les aménagements connexes, avancent normalement.

Il ressort de cette visite aussi que 121 km du tronçon ont été réalisés, 107 bitumés, restent à présent 14 km. Les travaux sont exécutés par une société chinoise Sino-hydro, pour un coût global de 70,6 milliards de FCFA + 26,2 milliards de FCFA, financement : Fonds africain de développement (FAD) et budget de la République du Congo. Première infrastructure routière moderne reliant le Congo au Cameroun, cette route constitue un symbole important d'intégration sous-régionale. Il s'agit aussi de redorer le blason du Congo, en sa qualité de pays de transit. « ça c'est une interconnexion entre le Congo et le Cameroun en passant de Ouesso vers Sangmélima, notamment vers la frontière Tam pour rentrer au Cameroun », a rappelé le ministre Jean Jacques Bouya.

L'enthousiasme des populations manifesté à travers des groupes d'animation lors des différentes étapes de cette visite, témoigne en effet son adhésion à la politique de modernisation menée sous l'impulsion du président de la République. C'est ce qu'a vécu la délégation conduite par le ministre Jean Jacques Bouyas.

tier lancés le 2 mars 2012 par le chef de l'Etat atteignent aujourd'hui 81% de leur exécution. Il est long de 199 km et les travaux sont réalisés par la société China road & bridges

revêtir l'ensemble des choses, peut-être même plus vite que ça, vu le rythme de travail, ce qui sonnera l'achèvement de la route nationale numéro 2, de Brazzaville jusqu'à Ouesso », a précisé le chef de la délégation

CONNEXION SATELLITAIRE DU CONGO

La Russie présente un candidat

Une société russe est intéressée à réaliser le projet de la connexion satellitaire au Congo, défini lors de la commission mixte, Congo-Russie, en avril dernier, en matière de télécommunication.

L'ambassadeur de la Fédération de Russie au Congo, Valery Aleksandrovic Mikhaïlov, a transmis le 11 décembre à Brazzaville, auprès du ministre des Postes et Télécommunication, Thierry Mougalla, la proposition de la société russe intéressée par le projet. Cette société dont le nom n'a pas été révélé travaille déjà dans le domaine et souhaite établir la connexion satellitaire au Congo.

Concernant la mise en œuvre, rien a filtré davantage. Le diplomate russe a signifié que les deux parties devraient examiner la possibilité de renforcer cette coopération dans l'avenir afin de réaliser ce projet. « Nous espérons que nous allons développer davantage cette coopération dans le domaine des télécommunications car c'est un domaine



Le ministre Thierry Mougalla et l'ambassadeur Valery Aleksandrovic Mikhaïlov / photo Adiac

très important dans les relations entre les deux états », a déclaré Valery Aleksandrovic Mikhaïlov.

Rappelons qu'en 2012, le président du Congo, Denis Sassou N'Guesso, avait visité la Russie à la suite des entretiens avec son homologue de la Russie, Vladimir Poutine, les deux personnalités se sont accordées pour développer leurs relations dans plusieurs domaines. Les relations diplomatiques entre les deux pays sont vieilles de 1964. Brazzaville a bénéficié d'un appui multiforme de Moscou dans les secteurs de l'économie, de la science, de la formation, de la culture, du commerce et de l'industrie. Après une période de ralentissement, le Congo et la Russie ont décidé ces dernières années d'élargir leur coopération vers d'autres secteurs d'activité. La prochaine session de la commission mixte aura lieu en 2015, celle-ci planchera sur les dossiers définis à la précédente qui s'est tenue en avril 2014.

Nancy France Loutoumba

AVIS DE RECRUTEMENT

Une société multinationale dont le siège social au Congo est basé à Pointe-Noire procède au recrutement d'un (01) comptable. Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

1. Conditions générales
 - Être de nationalité congolaise
 - Être titulaire d'une Licence ou BTS en Comptabilité et Gestion, avec à la base un BAC G2.
 - Avoir la maîtrise de la comptabilité générale du plan SYSCOHADA
 - Avoir la maîtrise du tableur Excel

2. Conditions spécifiques
 - Avoir une expérience de 2 ans dans le domaine
 - Être immédiatement disponible
 - Être capable de travailler sous pression
 - Être capable de travailler les week-ends et les jours fériés en cas de besoin

3. Dossier de candidature

Chaque dossier de candidature doit comporter :

 - Une demande signée du candidat
 - Une lettre de motivation
 - Un curriculum vitae auquel sont annexées les attestations des expériences acquises (s'il y a lieu)
 - Une copie certifiée conforme du

diplôme ou des diplômes
- Une copie d'inscription à l'ONEMO

4. Dépôt et date de clôture des dossiers

Le dossier de candidature qui doit être déposé sous pli fermé, portera

 - au verso, la mention « Recrutement comptable » :
 - au recto, les nom et prénoms du candidat.

Il sera déposé :

- a) - A la Direction Départementale de l'ONEMO du Kouilou et Pointe-Noire
- ou
- b) - Au Bureau Pointe-Noire du Journal « Les Dépêches de Brazzaville » sis Avenue Germain BIKOUMAT, Immeuble Les Palmiers, à côté de la Radio Congo Pointe-Noire, tél. 05 521 89 02.

ou transmis par voie électronique à l'adresse suivante : sgs.congo@sgs.com

Date limite de dépôt des candidatures : mardi 30 décembre 2014 à 12h00

unissons-nous
pour les enfants

unicef

AVIS DE VACANCE DE POSTE CBRA/CRD/2014/001

- 2ème Publication -

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance cherche à recruter Un(e) Spécialiste en Communication Pour le Développement

Sous la supervision de la Représentante Adjointe, le/la spécialiste en Communication pour le Développement sera chargé(e) essentiellement de la conception, la formulation, la gestion, l'exécution, le suivi et l'évaluation du programme communication pour le changement de comportement, de la stratégie de mobilisation sociale et de la communication externe afin de promouvoir les droits et valeurs sensibles du genre, cerner les problèmes des enfants dans le domaine public, renforcer la volonté politique en faveur de la mission et des objectifs de l'UNICEF, renforcer la crédibilité de l'organisation et l'efficacité du programme de pays dans son ensemble.

Le/la candidat(e) sélectionné(e) aura à opérer de façon autonome avec une supervision minimale.

Profil requis pour le poste

- Être détenteur d'au moins un Master en sciences sociales et/ou en sciences et techniques de la communication (sociologie, anthropologie, psychologie, communication, ...) avec un accent sur la planification de la communication stratégique pour le développement axé sur le changement de comportement, la mobilisation sociale, la communication participative et la recherche.
- Être de nationalité Congolaise (RC),
- Avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle sur des postes à responsabilités dans le domaine du développement, de la planification des stratégies de communication et de la gestion des programmes de développement social, de préférence dans les pays en développement, avec une expérience pratique dans l'adaptation et l'application des processus de planification de la communication à des programmes

spécifiques et méthodes et techniques de recherche.

- Avoir une expérience de gestion d'une équipe
- Capacité d'analyse et de conceptualisation.
- Aptitude à travailler dans un environnement international et multiculturel.
- Capacité à établir des relations de travail harmonieuses et efficaces
- Aptitude à communiquer et à négocier.
- Connaissance de l'outil informatique et de ses applications communes.
- Maîtrise du français et très bonne pratique de l'anglais oral et écrit. La connaissance des langues locales parlées dans le pays serait un atout.

Conditions de service

- Contrat à durée déterminée (Fixed-Term) d'un (1) an renouvelable selon les besoins du programme et la validité du poste.
- Grade : NO-3, selon la grille des Nations Unies.
- Lieu d'affectation : Brazzaville - CONGO, avec des déplacements à l'intérieur du pays. Dépôt de Candidatures au plus tard le 22 décembre 2014 à 17 heures
- Lettre de motivation + CV et Formulaire de l'historique personnel des Nations Unies (P11) OBLIGATOIRE + copie des diplômes à l'attention de l'Administrateur des Ressources Humaines, par courriel à l'adresse suivante : cbrrecruitment@unicef.org.

- NB :** Prière de mentionner le numéro de l'avis de vacance de poste dans l'objet du courriel.
- Les candidatures reçues lors de la 1ère Publication seront prises en compte.
 - Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
 - Seuls les candidats présélectionnés recevront une lettre d'invitation.

unissons-nous
pour les enfants

unicef

AVIS DE VACANCE DE POSTE CBRA/EDU/2014/001

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance cherche à recruter Un(e) Spécialiste en Education

Sous la supervision du Chef de Programme Education de Base, le/la spécialiste en Education sera responsable de la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme éducation afin d'en assurer l'efficacité et l'efficience dans la réalisation de ses objectifs.

Il/elle sera responsable de l'identification des inégalités entre les sexes en matière d'éducation, et l'élaboration d'approches innovateurs à l'élimination de ces inégalités en collaboration avec les autres sections. Il/elle veillera à ce que des mécanismes de contrôle soient mis en place pour suivre les progrès vers les objectifs de réduction des disparités en matière d'éducation.

Profil requis pour le poste

- Être détenteur d'au moins un Master en sciences de l'Education ou en sociales (Développement International, ...).
- Être de nationalité Congolaise (République du Congo).
- Avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle sur des postes à responsabilités au niveau national et international dans le domaine de l'éducation et en matière de gestion de la réponse à l'urgence. Un an d'expérience professionnelle dans le Système des Nations Unies serait un atout.
- Capacité d'analyse, de conceptualisation et de rédaction.
- Aptitude à travailler dans un environnement international et multiculturel.

- Capacité à établir des relations de travail harmonieuses et efficaces.
- Capacité à travailler avec un minimum de supervision
- Aptitude à communiquer et à négocier.
- Bonne connaissance de l'outil informatique et de ses applications communes.
- Maîtrise du français et très bonne pratique de l'anglais oral et écrit. La connaissance des langues locales parlées dans le pays serait un atout.

Conditions de service

- Contrat à durée déterminée (Fixed-Term) d'un (1) an renouvelable selon les besoins du programme et la validité du poste.
- Grade : NO-3, selon la grille des Nations Unies.
- Lieu d'affectation : Brazzaville - CONGO, avec des déplacements à l'intérieur du pays. Dépôt de Candidatures au plus tard le 22 décembre 2014 à 17 heures
- Lettre de motivation + CV et Formulaire de l'historique personnel des Nations Unies (P11) OBLIGATOIRE + copie des diplômes à l'attention de l'Administrateur des Ressources Humaines, par courriel à l'adresse suivante : cbrrecruitment@unicef.org.

- NB :** Prière de mentionner le numéro de l'avis de vacance de poste dans l'objet du courriel.
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
 - Seuls les candidats présélectionnés recevront une lettre d'invitation.

unissons-nous
pour les enfants

unicef

AVIS DE VACANCE DE POSTE CBRA/CRD/2014/002

- 2ème Publication -

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance cherche à recruter Un(e) Spécialiste en Planification, Suivi et Evaluation

Sous la supervision de la Représentante Adjointe, le/la spécialiste en Planification, Suivi et Evaluation sera responsable de la planification, du développement et de la mise en œuvre des stratégies de suivi et d'évaluation intégrées à l'appui du programme de pays.

Il/Elle sera chargé de soutenir les autres composantes du programme dans le suivi des stratégies adaptées aux enfants, axées sur l'équité et de fournir une analyse précise de la situation des enfants et des femmes au Congo. Il/elle mettra également un accent sur le développement des capacités nationales sur le suivi des plans locaux participatifs adaptés aux enfants, la gestion axée sur les résultats, l'approche genre fondée sur l'équité.

Profil requis pour le poste

- Être détenteur d'au moins un Master en sciences sociales (sociologie, démographie, Planification du Développement, Statistiques Economie, Suivi-évaluation...).
- Être de nationalité Congolaise (RC).
- Avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle sur des postes à responsabilités dans le domaine de la planification, du suivi et évaluation des programmes et une bonne expérience dans le traitement des statistiques, la collecte et l'analyse des données qualitatives et quantitatives.
- Capacité d'analyse, de conceptualisation et de rédaction.
- Aptitude à travailler dans un environnement international et multiculturel.
- Capacité à établir des relations de travail

harmonieuses et efficaces.

- Capacité à travailler avec un minimum de supervision
- Aptitude à communiquer et à négocier.
- Bonne connaissance de l'outil informatique et de ses applications communes ainsi que celles liées à la recherche.
- Maîtrise du français et très bonne pratique de l'anglais oral et écrit. La connaissance des langues locales parlées dans le pays serait un atout.

Conditions de service

- Contrat à durée déterminée (Fixed-Term) d'un (1) an renouvelable selon les besoins du programme et la validité du poste.
- Grade : NO-3, selon la grille des Nations Unies.
- Lieu d'affectation : Brazzaville - CONGO, avec des déplacements à l'intérieur du pays. Dépôt de Candidatures au plus tard le 22 décembre 2014 à 17 heures
- Lettre de motivation + CV et Formulaire de l'historique personnel des Nations Unies (P11) OBLIGATOIRE + copie des diplômes à l'attention de l'Administrateur des Ressources Humaines, par courriel à l'adresse suivante : cbrrecruitment@unicef.org.

- NB :** Prière de mentionner le numéro de l'avis de vacance de poste dans l'objet du courriel.
- Les candidatures reçues lors de la 1ère Publication seront prises en compte.
 - Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
 - Seuls les candidats présélectionnés recevront une lettre d'invitation.

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« De mon point de vue, il n'est plus possible de faire des élections n'importe comment. Il y a toute cette jeunesse qui est aujourd'hui mobilisée, qui a pris conscience de ses droits et les pouvoirs doivent compter avec ces phénomènes là. Les questions de constitution qui se posent, ne peuvent être réglées de manière autoritaire. Il faut un consensus ... »

Abdoulaye Bathily, représentant du secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique centrale, RFI, 17 décembre 2014

« Le message à adresser à tous ces pouvoirs qui veulent se maintenir, c'est « travaillez au bénéfice de votre peuple et vous pourrez vous maintenir, vous aurez cette légitimité, si non vous serez balayés ».

Laurent Bigot, diplomate français, RFI, 9 décembre 2014

« à l'école se jouent non seulement le destin de l'individu mais aussi celui de la Nation. L'instruction publique... symbolisait cette véritable mission démocratique de libération de l'individu par la connaissance et de formation de la cohésion nationale. »

Nicolas Dupont-Aignan, Député français (Essonne), président de Debout la République, Le Point, 11 décembre 2014

« Le futur se construit aujourd'hui et puisque nous voulons être émergents, il nous faut adapter notre formation aux réalités de demain. »

Patric Sane, Comité d'initiatives du Club des intellectuels & cadres intellectuels Républicains (Cicr), Sénégal, Le Quotidien, 12 décembre 2014

« Et n'oubliez jamais qu'être un homme libre, c'est faire attention à soi, partout où vous allez... Faites attention parce que la liberté, c'est plus cher que tout. Quand on est pris, quand on est malmené, quand on est perdu, quand on est au bord de la mort, on pense plus à la vie. »

Serge Lazarevic, ex-otage français, RFI, 10 décembre 2014

ÉDUCATION

Le Venezuela fait don de kits scolaires à l'école primaire Louis-Ngambio de Mfilou

L'ambassadrice de la République bolivarienne du Venezuela, Norma Borges Rengifo, a remis le 11 décembre des fournitures scolaires aux élèves de cette école située dans le septième arrondissement de Brazzaville.

La donation s'inscrivait dans le cadre du programme de parrainage d'école en Afrique qui sera exécuté au Congo dans quatre écoles. L'objectif est de contribuer à la scolarité des enfants et promouvoir le sport au sein des établissements.

Ces fournitures ont été composées des cahiers, règles, tailles crayons, stylos, crayons. Outre celles-ci, des ballons de football, de volley-ball et de basket-ball ont été destinés à l'établissement pour la pratique du sport. L'ambassadrice Norma Borges Rengifo a invité les élèves à l'apprentissage avant de souligner que ce geste est une prise de contact entre l'ambassade du Venezuela et cet établissement. Au terme de la cérémonie, les élèves ont assuré l'ambassadrice de faire bon usage des kits scolaires avant



L'ambassadrice distribuant les kits aux élèves (crédit-adiac)

de solliciter la multiplication des gestes similaires pour leur établissement.

Le représentant de l'inspection de la circonscription de Mfilou, Blaise Mbaya, a assuré l'ambassadrice de la collaboration des encadreurs pédagogiques avec l'ambassade. Satisfait du geste, la directrice de la vague A, Rachelle Mfina, a remercié le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation d'avoir choisi son école. « C'est

une surprise de ma part que cet établissement ait été choisi après l'entretien du ministre de tutelle et l'ambassade du Venezuela pour bénéficier des kits scolaires », a-t-elle conclu.

Rappelons que l'école primaire Louis-Ngambio a été créée en 1986. Elle a ouvert ses portes en 1987. Elle compte actuellement vingt et un enseignants avec un effectif total de 2503 élèves répartis en deux vagues.

Lydie Gisèle Oko

SANTÉ PUBLIQUE

Du matériel médical pour le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville

Le don offert le 17 décembre par la Fondation Joséphine-Bouya, est destiné aux services des urgences, de réanimation, d'imagerie médicale et de la maintenance biomédicale

La donation a été remise par la présidente de cette fondation, Rose Ingandza, au directeur des affaires médicales du CHU, le Pr Honoré Ntsiba. Elle est composée, entre autres, d'un chariot pour échographe portatif ; d'un aspirateur de mucosité, des stéthoscopes à double foyer ; des appareils pour la glycémie capillaire, des tensiomètres avec pied, des garrots et urinoirs pour hommes et femmes. Réceptionnant ce don, Honoré Ntsiba s'est félicité du troisième geste

de la Fondation Joséphine-Bouya au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville. « Ce chariot brancard va nous permettre de convoier les malades, quand ils arrivent, il peut rentrer dans notre ambulance pour déplacer les malades vers d'autres services. Il nous permettra aussi d'examiner les malades sur place lorsque les lits d'examen sont encombrés, ce qui est le plus souvent le cas. Concernant l'aspirateur, les malades qui arrivent aux urgences et ceux qui sont en réanimation, ont besoin d'être aspirés », a-t-il expliqué.

Selon lui, les autres matériels comme les blouses, chaussons, bonnets et masques à usage unique, le papier reprographe d'échographie et les gels ainsi que l'imprimante la-

ser avec photocopieuse incorporée permettront au CHU de soulager tant soit peu ses peines.

Remettant le matériel, le Dr Rose Ingandza a rappelé que ce geste était bien la preuve de l'intérêt que sa fondation a toujours porté à la situation sanitaire en République du Congo depuis que le chef de l'Etat a décrété 2012, Année de la santé. « C'est un réel plaisir d'apporter notre modeste appui aux efforts du gouvernement en vous remettant, en cette fin d'année, ce don constitué de matériel médical qui est, en fait pour le CHU, le troisième après les deux premiers remis respectivement en réanimation polyvalente et aux soins intensifs pédiatriques », a-t-elle rappelé.

Parfait Wilfried Douniama



Une expertise à votre portée

FORMATION - COACHING - ASSISTANCE TECHNIQUE

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IAPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45/06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE	COUT
Managers : réussir ses entretiens annuels	3 jours	07 au 09 janvier 2015	350 000 FCFA
Assurer la fonction d'assistant (e) de direction: Perfectionnement	3 jours	14 au 16 janvier 2015	400 000 FCFA
Team building: Création et animation d'une équipe	3 jours	21 au 23 janvier 2015	350 000 FCFA
Pratique de la gestion des stocks et des approvisionnements	4 jours	27 au 30 janvier 2015	450 000 FCFA

*Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.

GENRE

Le Congo a participé à la 9^e Conférence régionale africaine sur les femmes

La réunion a été organisée dernièrement à Addis-Abeba (Éthiopie), de manière conjointe, par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, l'ONU-Femmes et les autres organismes onusiens. Elle préparait le 4^e examen quinquennal de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

La délégation congolaise a été conduite par la ministre de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, Catherine Embondza Lipiti, qui a participé à ces assises aux côtés de ses homologues venus de 46 pays africains. En effet, la 9^e Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing+20), a permis aux ministres en charge des questions d'égalité entre hommes et femmes et des questions féminines, d'examiner un certain nombre de documents soumis à leur approbation.

Il s'agissait, entre autres, du rapport régional africain, qui décrit les progrès et les obstacles rencontrés, en définissant des stratégies et des mesures permettant de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes sur le continent. Ils ont aussi recensé les domaines clefs sur lesquels l'Afrique devait mettre l'accent au cours des dix prochaines années, et forger un consensus sur les secteurs prioritaires, en matière d'égalité des

sexes en Afrique et sur la voie à suivre. Il a été également défini la contribution de l'Afrique au processus mondial d'examen du Programme d'action de Beijing, prévu à la 59^e session de la Commission de la condition de la femme, à New-York en mars 2015 ; préparé la participation de l'Afrique à l'examen mondial de Beijing+20. Les participants se sont ensuite engagés à adopter une stratégie régionale revitalisée, assortie d'une feuille de route claire sur la façon de réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing

En vue d'obtenir des changements porteurs de transformation en faveur des femmes et des filles en Afrique, les participants ont adopté un document intitulé : « Déclaration d'Addis-Abeba pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing ». En effet, la CEA a appelé les Etats à intensifier les efforts à capitaliser sur les pro-



grès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration de Beijing. Ce qui est un engagement des gouvernements à assurer, entre autres, l'égalité des genres, l'émancipation des femmes et les droits de l'Homme.

Les ministres ont, quant à eux, réaffirmé leur attachement au Programme d'action de Beijing ainsi qu'à l'importance des objectifs, des principes et des buts qui y sont énoncés, et résolus à intensifier et accélérer leur mise en œuvre. Ils ont, par ailleurs, salué les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre

de cadres mondiaux, régionaux et nationaux de développement, ainsi que dans l'application des politiques en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et de l'autonomisation des femmes. « Nous sommes préoccupés par l'apparition de nouveaux défis et problèmes, comme les changements climatiques, le VIH/sida, les épidémies, la traite des personnes, le travail des enfants, l'extrémisme religieux, le terrorisme, les crises économiques et financières mondiales et l'accentuation des inégalités, qui menacent

de remettre en cause les acquis obtenus à ce jour en matière d'égalité entre hommes et femmes et de promotion de la femme et de la fille sur le continent », ont-ils mentionné dans leur déclaration.

Ils ont enfin, décidé de passer à l'action en vue de réaliser, d'ici à 2030, l'égalité entre hommes et femmes, l'autonomisation des femmes et des filles telles que formulées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Rappelons que la résolution E/RES/2013/18 du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations unies invitait tous les Etats à entreprendre des examens approfondis au niveau national sur les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Pékin et sa plate-forme d'action. Cet appel avait été mis en exergue dans les résultats de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Au niveau régional, c'est la CEA qui coordonne le processus de revue de Beijing+20, avec la participation active des Etats membres. Cela en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ONU-femmes et les agences onusiennes.

Parfait Wilfried Douniama

TOYOTA = 100% CFAO

100% GARANTIE CONSTRUCTEUR



100% PIÈCES D'ORIGINE

 **CFAO MOTORS CONGO**
cfaogroup.com

Pointe-Noire : 13 Rue Côte Matève
Brazzaville : Bld Denis Sassou Nguesso
www.cfaomotors-congo.com

Tél.: (242) 05 550 17 78 / 06 665 44 65
Tél.: (242) 05 504 93 33 / 06 665 14 39

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL



TOYOTA

INTÉGRATION RÉGIONALE

La BAD publie son rapport 2014 sur le développement en Afrique

La Banque africaine de développement (BAD), qui fête cette année son 50^e anniversaire, a rendu public mardi 16 décembre à Abidjan, son rapport annuel sur le développement en Afrique.

Cette année la vénérable institution continentale de développement qui a retrouvé son siège statutaire d'Abidjan après ses 11 ans passés à Tunis, s'est intéressée à l'intégration régionale comme levier de croissance. Selon la BAD, bien que le contexte mondial se soit profondément transformé depuis les années 60 et l'accession des nations africaines à l'indépendance, l'objectif de l'intégration régionale reste « un pilier pertinent pour le développement de l'Afrique ».

En effet, près de 25% des pays africains sont enclavés et nombre d'entre eux ont « un marché intérieur étroit et fragmenté » selon le rapport. L'intégration régionale est donc essentielle afin de pouvoir réaliser les économies d'échelles nécessaires pour accéder aux marchés de capitaux et aux investissements directs étrangers. Elle permet également aux différents pays d'unir leurs ressources pour réaliser de grands projets d'infrastructures en matière de transports, de TIC ou d'énergie. Le commerce intra-régional peut être en outre, d'après l'étude de la BAD, « un moteur important de croissance à la base de l'émergence d'un secteur manufacturier et de la diversification économique ».

La migration régionale peut également constituer un atout pour

l'Afrique. Pour la BAD, « l'Afrique connaît une plus grande migration annuelle des populations que de nombreuses autres régions du monde ». Cette migration inter-africaine souvent « ni recensée, ni formelle » se fait principalement vers les régions limitrophes du pays d'origine des migrants. Jadis principalement motivée par les conflits, le changement climatique et la forte croissance démographique continentale sont désormais les principaux moteurs de la migration. « Une approche fondée sur une coalition des pays volontaires doit être encouragée pour faire progresser la gestion de la migration régionale, plutôt qu'une approche qui s'appuie simplement sur un contrôle de l'immigration », propose le rapport. Cette mobilité coordonnée des hommes et des compétences peut également selon la Banque, améliorer la compétitivité de l'Afrique en permettant « aux Africains de pouvoir trouver un emploi sur l'ensemble du continent, palliant ainsi aux déficits de main d'œuvre et de compétences entre les pays ».

Dans le domaine financier, le rapport note qu'il serait particulièrement profitable pour l'Afrique de développer les activités bancaires transfrontalières et des marchés de capitaux afin de palier à l'étroitesse et au manque de profondeur des marchés sur le continent.

Enfin, en ce qui concerne la production de biens et de services, si d'après la BAD l'Afrique ne peut encore, compte tenu du stade de dévelop-

pement qui est le sien, profiter pleinement de l'intégration aux chaînes de valeur mondiale, elle aurait tout à gagner au niveau régional. « L'intégration aux chaînes de valeur régionales est en train de devenir un objectif plus réaliste », relève l'étude, citant en exemple de réussite les chaînes régionales d'approvisionnement, de commerce de détail et de vente alimentaire.

Les réticences qui ont cédé une partie de la souveraineté nationale à des organismes régionaux seraient, selon la Banque, un des principaux freins à une intégration effective. « Le fait que l'intégration régionale soit discutée et planifiée à l'échelle régionale alors que sa mise en œuvre se fait à l'échelle nationale entraîne des situations délicates comme par exemple, demander aux parlements de céder une partie de la souveraineté nationale sur les questions commerciales », constate le rapport. Pour la BAD, l'absence de sanction accompagnant la non-transcription dans les politiques nationales des décisions prises au niveau régional vient encore renforcer la lenteur de l'intégration régionale. En revanche, l'appartenance des pays africains à plusieurs communautés économiques régionales loin d'être « un obstacle majeur à l'avancement du programme d'intégration », serait bénéfique dans la mesure où « les Etats membres peuvent bénéficier des programmes d'intégration offerts dans chaque communauté économique régionale ».

Rose-Marie Bouboutou

UE-ACP

Patrick I. Gomes désigné nouveau secrétaire général du Groupe ACP

Le Guyanien Patrick I. Gomes a été désigné comme nouveau secrétaire général de l'Organisation du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) lors de la 100^e session du Conseil des ministres de cette zone qui s'est tenue à Bruxelles du 9 au 12 décembre.

Patrick I. Gomes est ambassadeur de Guyane auprès de l'Union européenne et le doyen des ambassadeurs ACP à Bruxelles. Nommé secrétaire général de l'Organisation du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, son mandat est de cinq ans allant du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2020. Il succède au Ghanéen Alhaji Muhammad Mumuni, ancien ministre des Affaires étrangères. Ce dernier avait pris ses fonctions en avril 2013 afin d'achever le mandat de son compatriote Mohamed Ibn Chambas appelé à exercer les fonctions de Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour. La nomination du secrétaire général obéit à un principe de rotation entre les six zones géographiques que représentent les 78 pays ACP. Selon ce principe, il incombait aux États des Caraïbes et du Pacifique de prendre la tête de l'organi-

sation. Patrick I. Gomes a été préféré aux deux autres candidats en lice : la Jamaïcaine Patricia Francis et Hamid Ghany de Trinité et Tobago. Patrick I. Gomes est le 10^e Secrétaire général de l'organisation depuis sa création en 1975. Le Groupe a pour but d'accompagner la mise en œuvre de accords commerciaux dits « de Lomé » conclus entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Le Groupe des pays ACP doit désormais superviser l'utilisation d'une enveloppe budgétaire d'aides s'élevant à 31,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020, dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement. La transformation du groupe ACP et le futur des accords de Cotonou signés jusqu'en 2020, ainsi que les négociations des Accords de partenariat économique qui doivent devenir le nouveau cadre de référence des relations économiques entre l'Union européenne et les pays ACP seront au cœur du mandat du nouveau Secrétaire général. Patrick I. Gomes est par ailleurs président du bureau exécutif de l'European Centre for Development Policy Management (ECDPM), un Think Tank basé à Maastricht.

Rose-Marie Bouboutou

RESUME EXECUTIF DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION DU PEEDU, VOLET RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE-NOIRE



Le Gouvernement de la République du Congo, avec l'appui de la Banque Mondiale, a mis en place un projet dénommé « projet de restructuration des quartiers précaires de Brazzaville et de Pointe-Noire ». Ce projet comprend deux composantes, à savoir la restructuration des quartiers précaires et le développement des stratégies pour l'éradication des quartiers vulnérables (pauvres).

L'objectif général du projet de restructuration des quartiers précaires de Brazzaville et de Pointe-Noire vise à créer un cadre favorable pour le développement urbain et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés. Spécifiquement, ce projet va offrir aux deux villes du pays d'énormes possibilités de réaliser le développement durable, la réduction de la pauvreté et la fourniture des services.

Ce projet est susceptible d'engendrer des impacts sociaux tels que la réinstallation des vendeurs informels, l'acquisition des terres ou la réinstallation des habitations informelles, d'où l'application de la politique de réinstallation involontaire de la Banque Mondiale (PO 4.12). Parce que ce projet financera beaucoup de sous-projets relatifs au développement des quartiers précaires, il n'est pas possible d'identifier des impacts dus à la réinstallation au cours de l'élaboration du projet. Afin de minimiser les impacts et effets négatifs sociaux potentiels, ce projet a fait l'objet d'une procédure d'élaboration d'un Plan Cadre de Réinstallation (CPR) qui va déterminer quand et comment les plans de réinstallations vont être élaborés, et les droits des personnes qui pourraient être affectés négativement par le projet.

Objectifs du CPR
L'objectif du CPR est de déterminer les cadres et conditions permettant d'éviter ou de minimiser la réinstallation involontaire, explorant toutes les alternatives viables de conceptions du projet; d'aider les personnes déplacées à améliorer leurs conditions de vie, leur capacité de génération de revenus ou au moins leur restauration; d'encourager la production communautaire dans la planification et la mise en œuvre de la réinstallation; de fournir l'assistance aux personnes affectées peu importe la légalité ou le régime foncier.

Le cadre politique de réinstallation décrit les objectifs, principes et procédures qui encadrent le régime de l'acquisition des terrains pour la mise en place d'infrastructures d'utilité publique. Il clarifie les règles applicables à l'identification des personnes qui sont susceptibles d'être affectées par la mise en œuvre des activités du projet. Il prend en compte les exigences de la Politique de sauvegarde de la Banque Mondiale contenue dans le PO 4.12 « Involuntary Resettlement ».

Le CPR inclut aussi l'analyse des conséquences économiques et sociales qui résultent de la mise en œuvre des activités du projet pouvant entraîner le retrait des terres aux populations, notamment les plus vulnérables.

Le CPR est un document par le biais duquel le gouvernement s'engage formellement à respecter selon les exigences et les procédures de l'OP 4.12 les droits de compensation de toute personne ou entité potentiellement affectée par un projet financé ou cofinancé par la Banque Mondiale.

Impacts du projet sur les personnes, les biens et les moyens de subsistance

La mise en œuvre de la composante « restructuration des quartiers précaires » du projet de restructuration des quartiers vulnérables est susceptible d'engendrer des impacts sociaux significatifs à travers des activités telles l'amélioration de la voirie urbaine

bitumée et non bitumée, les constructions diverses des établissements sociaux, des tracés de routes, la création de nouveaux quartiers et ou des centres d'attraction divers. Toutes ces activités nécessitent les besoins en terre et les déplacements des habitants et ou des biens. Les impacts sont: impact sur les terres dû à l'acquisition permanente de terres requises par les installations; impact sur les bâtiments et autres structures par la perte d'espaces d'habitation ou culturels ou culturels; impact sur les moyens d'existence et revenus.

Des mécanismes de minimisation doivent être adoptés avant le début du projet. Les sites identifiés et visités peuvent faire l'objet de risques de destruction de bâtiments et d'habitation qui vont occasionner le déplacement des populations. Toutefois, certaines activités pourraient avoir des impacts sociaux négatifs, notamment sur des structures (clôture, hangar, kiosque) et sur les terres agricoles (destruction de cultures et des arbres... etc). Estimation du nombre des personnes affectées et besoins approximatifs en terres

Une étude socio-économique est nécessaire pour déterminer le nombre exact de personnes qui pourraient perdre leur terre, des structures ou qui ont vu leurs conditions de vie affectées négativement par le projet. Il en est de même pour les besoins en terres. En prélude à cette étude spécifique, lors des visites des sites potentiels, on peut estimer les PAP dans les deux villes (Pointe-Noire et Brazzaville) à 700 ménages dont 400 ménages à Pointe-Noire et 300 à Brazzaville. Contexte légal et institutionnel de la réinstallation
Le régime des terres est réglementé par la loi n° 9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine national qui est complétée par la loi n° 10-2004 du 26 Mars 2004 fixant les principes généraux applicables au régime domaniale et foncier au Congo. En outre, on mentionne parmi les textes essentiels sur le régime foncier au Congo, la loi n° 11-2004 du 26 mars 2004 portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. L'analyse de concordance fait ressortir qu'à chaque fois qu'il y aura des disparités, les dispositions de l'OP 4.12 de la Banque Mondiale seront appliquées.

Les détenteurs d'un droit formel sur les terres reçoivent des compensations. Les personnes qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent reçoivent uniquement une assistance à la réinstallation, dans le cadre de la réalisation des objectifs de la politique.

Dans ce contexte, la procédure de réinstallation involontaire n'est pas déclenchée simplement parce que des personnes sont affectées par un déplacement physique. Elle est mise en œuvre parce que l'activité envisagée nécessite l'acquisition de terres occupées ou exploitées par des personnes pour divers besoins (habitations, activités agricoles, pastorales, forestières, halieutiques, spirituels, commerce, etc.).

En cas de besoin, un Plan de Réinstallation sera préparé et approuvé par les différents acteurs. Ce CPR présente les principes généraux qui serviront de guides à toutes les opérations de réinstallation dans le cadre du projet de restructuration des quartiers précaires de Brazzaville et de Pointe-Noire. Si un microprojet exige une ou des opérations de réinstallation, les structures de base développeront un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) en étroite collaboration avec l'Etat et ses services en quatre étapes principales qui s'ordonneront comme suit :

- information aux départements, communes et communautés;
- définition du microprojet;
- dans le cas nécessaire, définition du PAR;
- approbation du PAR par les organes locaux et par le bailleur de fonds concerné.

La procédure d'expropriation comprend : une requête en expropriation; plan d'expropriation et arrêté fixant le contenu; enquête immobilière; déclaration d'utilité publique.

La législation nationale et l'OP 4.12 de la banque mondiale ne sont pas toujours concordantes. Pour l'essentiel des points, il y a plus ou moins une discordance relativement nette, notamment en ce qui concerne les alternatives de compensation, les occupants informels, la gestion des plaintes, les consultations, etc. Sur ces points de discordance, il est préconisé que la politique de la Banque mondiale OP 4.12 soit appliquée pour guider le processus de réinstallation éventuelle dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

Les critères d'éligibilité à la compensation sont (a) les détenteurs d'un droit formel et légal sur les terres, dont les droits coutumiers reconnus par les lois du pays; (b) ceux qui n'ont pas de droit formel sur les terres au moment où le recensement commence, mais qui ont des titres ou autres reconnus ou susceptibles d'être par les lois du pays (c) les occupants irréguliers. Il faut préciser que les personnes entrant dans la catégorie (c) n'ont pas droit à des compensations pour pertes de terre, mais ont droit à l'assistance de réinstallation nécessaire à la réalisation des objectifs de la politique. L'ayant droit ou le bénéficiaire d'un programme de réinstallation involontaire est toute personne affectée par un projet (PAP) qui de ce fait a droit à une compensation. Les PAP doivent être informés, consultés et doivent participer à toutes les étapes du processus de manière constructive. Les personnes qui sont touchées par la mesure de réinstallation doivent avoir à leur disposition un mécanisme clair et transparent de plaintes et gestion des conflits éventuels : mécanismes locaux de résolution à l'amiable; saisine des instances locales; saisine de la justice en dernier recours.

Les mécanismes de compensation seront : en espèces, en nature, sous forme d'appui. Le suivi et l'évaluation seront effectués pour s'assurer que toutes les PAP sont indemnisées, démenagées et réinstallées dans le délai le plus court possible et sans impact négatif. La détermination du coût global de la réinstallation et de la compensation sera résolue lors des études socioéconomiques dans le cadre de l'établissement des PAR et des PSR. Le PAR devra être effectué en même temps que toutes les autres études (techniques, génie civil, études économiques de rentabilité, études environnementales, etc.) de façon à ce que les considérations sociales soient bien mises en évidence.

Une fois acceptés au niveau local, les plans de réinstallation vont subir un processus de sélection finale pour s'assurer qu'aucun individu ou ménage ne soit déplacé avant que la compensation ne soit payée et que les sites de réinstallation involontaire soient préparés et mis à la disposition des individus ou ménages affectés. Une fois que le plan de réinstallation est approuvé par les autorités locales et nationales, il est transmis à la Banque mondiale pour évaluation et approbation.

Le processus de mise en œuvre qui sera effectué va impliquer plusieurs acteurs. Les tableaux suivants dégagent les actions

principales, ainsi que les parties responsables :

Actions exigées, parties responsables (mandat pour un consultant pour préparer les PAR)

Actions exigées **Parties Responsables**
Préparation du PAR ou PSR -- Un expert en sciences socioéconomiques en rapport avec le Comité Technique Communal de Coordination du Projet

Approbation du PAR ou PSR -- BM, Commission d'expropriation et Communes

Diffusion du PAR -- BM, Commission d'expropriation, communes de Brazzaville et Pointe-Noire

Evaluation du PAR -- BM

Recensement exhaustif des populations -- Expertise d'un consultant en Sciences socioéconomiques

Inventaire des impacts physiques, socioéconomiques -- Expertise d'un consultant en Sciences socioéconomiques

Dressage du profil socio-économique des PAP -- Expertise d'un consultant en Sciences socioéconomiques

Parties responsables des paiements pour la compensation des PAP Etat (Ministère des Finances)

Mise en œuvre du PAR -- Communes de Brazzaville et Pointe Noire Population

Libération des entreprises -- Commission d'expropriation / Mairie

Suivi et Evaluation -- Expertise d'un consultant en Sciences socioéconomiques

Mise à disposition des terres -- Etat (Commission d'expropriation / Ministère de la réforme foncière)

Le coût global de la réinstallation et de la compensation sera déterminé à la suite des études socioéconomiques. Cette estimation comptabilisera les différentes modalités de compensation à savoir: en espèces, en nature ou sous forme d'assistance. Un budget concerté et détaillé pour la mise en œuvre du plan sera établi comme partie intégrante du PAR.

Le Projet aura à financer la compensation due à la réinstallation. Les coûts globaux de la réinstallation comprendront: les coûts d'acquisition des terres; les coûts de compensation des pertes (agricoles, habitats, etc.); les coûts de réalisation des PAR et des PSR éventuels; les coûts de réalisation de consultation publique; les coûts de suivi / évaluation. Toutefois, une estimation a été faite ci-dessous pour permettre de provisionner le financement éventuel lié à la réinstallation.

N.B : Le document CPR (volet restructuration des quartiers précaires de Brazzaville et Pointe-Noire) peut être consulté sur le site web du PEEDU : www.peedu.org

Le Coordonnateur du PEEDU.



AVIS D'APPEL D'OFFRES

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE ECOBANK CONGO - BRAZZAVILLE

1- Le présent Appel d'Offres est lancé par ECOBANK CONGO pour la sélection d'entreprises en vue de la construction de son siège social à BRAZZAVILLE (République du Congo).

2- Cet appel d'offres a pour objet l'exécution des travaux des lots définis comme suit :

LOTS DESIGNATION

LOT 1 : TERRASSEMENTS GENERAUX, VRD, ESPACES VERTS, GROS ŒUVRE, ETANCHEITE, PLOMBERIE / APPAREILS SANITAIRES.

LOT 2 : MURS RIDEAUX, REVETEMENTS AGRAFES DE FACADE

LOT 3 : CLIMATISATION, VENTILATION, DESENFUMAGE

LOT 4 : ELECTRICITE, INFORMATIQUE, VIDEO SURVEILLANCE, CONTROLE D'ACCES

LOT 5 : SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

LOT 6 : APPAREILS ELEVATEURS

LOT 7 : GROUPES ELECTROGENES

LOT 8 : REVETEMENTS DURS ET SOUPLES, FAUX-PLAFOND, MENUISERIE BOIS, PEINTURE, SERRURERIE.

3 - Cette consultation est ouverte aux entreprises expérimentées dans ce type de projet.

Elles doivent être aptes à réaliser dans les conditions requises, les prestations objet de la présente consultation, pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et règlements fiscaux et professionnels en vigueur et énumérées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres relatif à chaque lot.

4 - Les Marchés issus de cet appel d'offres seront financés par ECOBANK CONGO ;

5 - Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré par les soumissionnaires contre le paiement des frais de dossier de FCFA deux millions (2 000 000) à partir du 15 décembre 2014, à 10 heures 00 minute à l'adresse suivante :

ECOBANK CONGO
Avenue du camp,
Immeuble de l'arc 3e étage
Brazzaville – République du Congo
B.P 2485
Tel: (242) 06 621 08 08 / 05 778 79 08

6 - Toutes les offres doivent être déposées au plus tard le 26 Janvier

2015, à 16 heures 00 minute, au Secrétariat du Directeur Général, à l'adresse indiquée ci-dessus.

7- L'Entreprise établira sa proposition en se conformant au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire des différents chapitres. Le cadre n'est cependant pas limitatif et les quantités mentionnées sont données à titre indicatif sans engager de quelque manière que ce soit la responsabilité du Maître d'Ouvrage, du Maître d'Ouvrage Délégué et du Maître d'œuvre.

L'Entreprise doit, sous sa propre responsabilité, compléter et ou rectifier les quantités autant que de besoin. Elle devra faire apparaître toutes différences ou appréciations qu'elle aura rencontrées au cours de l'étude du dossier.

La communication de ce document à l'Entreprise ne modifie donc en rien le caractère global, forfaitaire et non révisable du prix, et le délai maximum d'exécution contenu dans la soumission.

La responsabilité de l'Entreprise dans la recherche, l'exploitation, la mise en œuvre, la conformité des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux, selon les spécifications des pièces écrites, demeure totale.

8 - Les Soumissionnaires peuvent obtenir des informations supplémentaires sur le Dossier d'Appel d'Offres aux adresses suivantes :

AGENCE ARCHI 2000
Abidjan Plateau, Avenue Noguès
Immeuble Trade Center 1er étage
18 BP 1403 ABIDJAN 18 – COTE D'IVOIRE
Tel : (225) 20 32 32 68
Fax : (225) 20 32 32 76
e-mail : archi2000@archi2000.ci

ECOBANK CONGO
Avenue du camp,
Immeuble de l'arc 3e étage
Brazzaville – République du Congo
B.P 2485
Tel: (242) 06 621 08 08 / 05 778 79 08

9- La période de validité des offres devra être de quatre-vingt dix (90) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

10- L'Entreprise est tenue de proposer le planning de ses travaux sur un délai global maximum n'excédant pas vingt mois (20) mois y compris trois (03) de préparation.

Toute offre proposant un délai supérieur au délai maximum sera rejetée.

11- Les résultats du présent Appel d'Offres seront affichés dans les locaux du siège de ECOBANK CONGO et communiqués à chaque soumissionnaire par courrier.

GRANDE PROMO **airtel money**
A partir du 15 novembre 2014



envoi et retire de l'argent
gratuitement*
partout au **Congo**

*Sans frais

Cherchez l'argent



Pour activer airtel money,
compose ***128*1#**

Pour connaître la liste
des shops disponibles,
compose ***128*4#**



L'UE soutient l'extension de la période de transition jusqu'en août 2015, salue la médiation internationale et appelle à la coopération avec la CPI

Le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne (UE) a indiqué, le 15 février dernier, à Bruxelles, qu'il va soutenir l'extension de la période de transition en Centrafrique jusqu'en août 2015.

Dans une conclusion, les ministres des Affaires étrangères des 28 ont estimé que la tenue d'élections est une période cruciale, pour cela, ce qui les amène à soutenir la période d'extension jusqu'en août 2015. Ils ont appelé les autorités de transition centrafricaines à « s'investir, dans la plus grande cohésion, pour mettre en œuvre les réformes nécessaires », tout en soulignant l'importance d'une cohabitation pacifique entre les différentes communautés et religions. Ils ont également appelé au déploiement complet de la Mission des Nations unies en Centrafrique (Minusca) dans les plus brefs délais et ont souligné l'importance du soutien de la communauté internationale pour aider les autorités de transition à renforcer leurs capacités et à maintenir une dynamique de changement.

Les ministres des Affaires étrangères de l'UE pensent que le Forum de Bangui sur le dialogue politique et la réconciliation nationale, doit être large, inclusif et conduit par les acteurs locaux

« afin d'être durable et apporter une vraie valeur ajoutée et permettre aux acteurs centrafricains d'aboutir eux-mêmes à des solutions durables, aux défis interdépendants de sécurité, de gouvernance et de développement auxquels le pays est confronté ».

Par ailleurs, ils ont insisté sur la nécessité d'une stratégie claire sur le traitement des groupes armés. La crise actuelle étant alimentée par

« En vue d'une stabilisation du pays à long terme, les réflexions sur un programme de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de sécurité doivent se poursuivre dans le cadre du processus politique en cours »

l'impunité, ils ont rappelé que les auteurs des violations des droits humains et du droit international humanitaire doivent être tenus responsables, invitant les autorités de transition « à contribuer activement au rétablissement de la chaîne pénale, à accélérer l'adoption de la législation pour la Cour criminelle spéciale et à coopérer avec la Cour pénale internationale dans le cadre de la lutte contre l'impunité ».

« En vue d'une stabilisation du pays à long terme, les réflexions sur un programme de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de sécurité doivent se poursuivre dans le cadre du processus politique en cours », indique les ministres des Affaires étrangères des 28.

Ils soulignent l'importance de la médiation internationale, menée sous l'égide du président congolais Denis Sassou Nguesso et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de l'Union africaine (UA) et des Nations unies, en associant pleinement les autorités de transition, et saluent les contributions de la Minusca, de la force française Sangaris et de l'opération Eufor RCA.

Ils réitèrent l'engagement de l'UE à déployer une mission militaire de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), d'une durée d'une année, basée à Bangui et avant la fin du mandat de l'Eufor RCA, en vue de fournir « aux autorités de transition centrafricaines l'expertise dans la perspective de la réforme des forces armées centrafricaines en une force armée républicaine, professionnelle et multi-ethnique ».

Noël Ndong

BATANGAFO

Des affrontements signalés entre Séléka et Anti-Balaka

Des combats ont opposé les Anti-Balaka et les éléments de la Séléka depuis le week-end dernier dans la localité de Batangafo, notamment de l'autre côté de la rivière Ouham.

Six morts, plusieurs blessés, et des déplacés. Tel est le bilan provisoire de cette attaque qui a opposé les Anti-Balaka et les Séléka dans les villages Kambakota, Mbali et Doubabounou situés à environ 50 kilomètres de Batangafo sur l'axe Bossangoa.

Les affrontements ont duré trois jours avec l'arrivée d'un autre groupe des ex-Séléka venus de la ville de Kobo. « L'attaque a d'abord commencé à Doubabounou, ensuite à Mbali et Karagba. Cela a fait plusieurs morts dont le maire de la commune de Mbali et son fils. Des éléments de la Séléka ont traversé l'Ouham pour venir renforcer leurs confrères. Heureusement, ils ont été dispersés », a expliqué une autorité locale. « Au village de Kambakota, deux hommes et une femme ont trouvé la mort, lors des combats du 14 décembre, les renforts des ex Séléka en provenance de Kobo, ont tué une personne au village Kagomon. Ils ont aussi incendié deux maisons », a expliqué une autre source. Les villages environnants de Batangafo sur l'axe Bossangoa sont déserts suite à ces différentes attaques. Les habitants sans secours, se sont réfugiés dans la brousse.

Les éléments de la Séléka ont érigé des barrières à l'entrée et à la sortie de la ville. Ils exigent à tous les passants de verser une somme d'argent dont le montant varie d'une personne à une autre avant de traverser.

Les Anti-Balaka de leur côté auraient pris le contrôle des sites de déplacés et imposé leur loi. « La population de Bantagafo vit dans un calvaire », a déploré un déplacé.

Entre le 5 et 6 décembre, des combats ont éclaté entre certains combattants de l'ex-Séléka et ceux de la milice Anti-Balaka, à environ 20 et 30 kilomètres dans les villages de Tomboi et de Karoungba, sur l'axe Batangafo-Bossangoa. Le bilan faisait état de huit éléments tués dans chaque camp et plusieurs blessés.

Source : Réseau des journalistes pour les Droits de l'Homme



REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU, ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN
(PEEDU)

Cofinancement Congo / Banque Mondiale
BP 2099 BRAZZAVILLE
Tél: [00 242] 556 87 87
Email: pedu_congo@yahoo.fr



RESUME EXECUTIF DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PEEDU, VOLET RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE-NOIRE

Le Gouvernement de la République du Congo, avec l'appui de la Banque mondiale, est en cours de préparation du Projet Restructuration des Quartiers précaires de Brazzaville et de Pointe-Noire dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans des quartiers informels de ces deux villes. Le projet comprendra trois composantes principales : Composante 1: Restructuration des quartiers prioritaires; Composante 2: Développement de stratégies de mise à niveau des quartiers informels; Composante 3: Gestion, coordination, supervision et évaluation.

La réalisation des activités de restructuration des quartiers précaires peut avoir des impacts environnementaux et sociaux négatifs durant leur construction ou pendant leur exploitation. Toutefois, les sites devant accueillir les projets ne sont pas encore connus et les travaux à réaliser ne sont pas précisément décrits à cette étape de préparation du projet. Sous ce rapport, il est envisagé de préparer un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) pour faire en sorte que les préoccupations environnementales et sociales des futures activités du projet soient bien prises en compte depuis la planification, jusqu'au suivi de la mise en œuvre.

Le CGES du projet permettra de guider la gestion environnementale et sociale des activités et sous-activités susceptibles d'être appuyées par le projet, et d'aider à assurer la conformité aussi bien avec la législation environnementale nationale qu'avec les exigences des Politiques de Sauvegarde de la Banque mondiale.

Le contexte législatif et réglementaire du secteur environnemental et des secteurs d'intervention du projet est marqué par l'existence de documents de planification stratégiques (Plan National d'Action pour l'Environnement, DSRP, etc.) ainsi que des textes pertinents au plan législatif et réglementaire (loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement, décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'EIES, etc.). Au plan

législatif, on note une parfaite concordance entre la législation nationale en matière d'étude d'impact environnemental et social et la politique opérationnelle 4.01 de la Banque mondiale. Au niveau institutionnel, particulièrement dans les municipalités, des insuffisances sont notées en termes d'intégration des aspects environnementaux dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets, mais aussi de capacités et de coordination. Ce contexte restera donc à être renforcé dans le cadre du projet.

S'agissant de l'environnement du cadre de vie humain et des activités socioéconomiques en zones urbaines, le CGES décrit notamment les contraintes majeures au plan environnemental et social dans les villes ciblées par le projet (Brazzaville et Pointe Noire). Elle donne également une analyse locale de la dégradation du cadre de vie dans ces communes, notamment en relation avec le foncier, les quartiers précaires et l'urbanisation anarchique.

Le projet est directement concerné par trois politiques de sauvegarde (Evaluation environnementale; Ressources culturelles physiques et Réinstallation Involontaire). Les autres politiques ne sont pas déclenchées par les activités du projet.

Le projet de restructuration des quartiers précaires comporte incontestablement des impacts positifs majeurs car les conditions d'existence des populations occupant ces quartiers sont extrêmement précaires. Le projet contribuera également au développement des activités économiques, à la mise en place d'infrastructures de base, à la sécurisation foncière et à la protection de l'environnement.

- Protection contre les érosions;
- Restauration des axes hydrauliques et des exutoires et protection contre les inondations;
- Amélioration de la connectivité, des voiries de quartiers et de la circulation des biens et personnes;
- Mise à niveau de quartiers défavorisés et sécurisation foncière;
- Amélioration des services sociaux de base, du

cadre et des conditions de vie des populations;

- Développement des activités économiques, création d'emplois et génération de revenus;
- Viabilisation et amélioration du cadre de vie dans les sites de recasement.

Les impacts négatifs du projet lors des travaux portent sur les points suivants :

- Pollution du milieu (eaux et sols) par les déchets solides (déblais, démolition, huiles, etc.);
- Pollution sonore par le bruit des engins;
- Dégradation du milieu par le dépôt des produits de démolition et de chantier;
- Erosion et pollution des sols;
- Pollution de l'air (envol de poussière);
- Risques de conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale;
- Perturbation des activités socioéconomiques lors des travaux;
- Conflits sociaux avec l'occupation non autorisée de parcelles privées;
- Risques d'accident en cours de travaux (personnel et population);
- Risque de déplacement.

Le CGES propose un processus de sélection environnementale et sociale qui décrit les différentes étapes à suivre depuis la préparation des micro-projets jusqu'au suivi de leur mise en œuvre, y compris les responsabilités institutionnelles partagées principalement par : l'Unité de Coordination du Projet; les Municipalités concernées; la DGE et les Divisions Départementales de l'Environnement (DDE).

La gestion environnementale et sociale du projet devra être renforcée par les mesures suivantes :

- Interventions prioritaires : traitement des axes hydrauliques, lutte contre l'érosion et connectivité;
- Renforcement de l'expertise environnementale et sociale du Comité de Pilotage du projet;
- Renforcement de l'expertise environnementale de l'UCP;
- Renforcement de l'expertise environnementale et sociale des Services Techniques Communaux;
- Renforcement de capacités des mairies d'arrondissement en matériel d'entretien et de gestion

- Provision pour la réalisation et la mise en œuvre des NIES;
- Dotation de matériel lourd aux services techniques de Brazzaville et de Pointe Noire;
- Aménagement d'espaces-verts, plantation d'arbres et reboisement des sites restructurés;
- Suivi et Evaluation des activités du projet.

Un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) a été élaboré, qui inclut les éléments clefs de la gestion, les sous-composantes, leurs impacts potentiels et les mesures d'atténuation, ainsi que la mise en œuvre de ces mesures et les responsabilités institutionnelles, le suivi, et le budget pour leur mise en œuvre. Pour mieux optimiser la gestion des aspects environnementaux et sociaux du projet, il a été proposé, dans le CGES, un Plan de consultation et un Plan de Suivi qui seront exécutés sous la coordination de l'UCP, avec l'appui des Points Focaux Environnement du projet au niveau des deux Communes, de la DGE et des membres du Comité de Coordination du projet. Le CGES fournit aussi des recommandations détaillées concernant les arrangements institutionnels.

La mise en œuvre des activités sera assurée par des prestataires privés. Le programme de suivi portera sur le suivi permanent, la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation annuelle. Le suivi de proximité (suivi interne) est confié aux bureaux de contrôle, sous la supervision du PFES/UCP, avec l'implication des Mairies et des CDQ. Le suivi externe devra être assuré par la DGE et les DDE dont les capacités devront être renforcées à cet effet.

Les coûts des mesures environnementales, d'un montant global de 510 000 000 FCFA sont étalés sur les cinq (5) années du projet.

N.B : Le document CGES du PEEDU (volet restructuration des quartiers précaires de Brazzaville et de Pointe-Noire) peut être consulté sur le site du PEEDU : www.peedu.org

Le Coordonnateur du PEEDU.

THÉÂTRE

Coté court et coté clap établit un pont entre le théâtre et le cinéma

Pour mieux cadrer avec la thématique de la 11^e édition du festival de théâtre Manstina sur scène « Entre scène et Ecran », Dieudonné Niangouna directeur de ce festival avait fait la demande à Fortuné Batéza de la création d'une œuvre y relative. Ainsi Coté cour et coté Clap a été écrit, joué et présenté le week end dernier devant un public tenu en haleine pendant une heure et demie.

Coté court et coté clap évoque la situation d'un comédien qui doit participer à la création d'un spectacle, il est contacté au même moment pour jouer un rôle principal dans un film remake. Il se trouve ainsi devant un dilemme et partagé entre la folie de la scène et la magie de l'écran. Il se livre alors à l'analyse des deux arts.

Fortuné Bateza qui a incarné les rôles d'acteur au cinéma et de comédien au théâtre dans cette pièce a estimé qu'il ne devait pas avoir un jeu de théâtre et un jeu de cinéma. On devrait juste avoir des artistes qui jouent vrai. Il s'est inspiré de cette situation pour mieux mettre en relief le cinéma et le théâtre « je me suis servi de ce que les gens préféreraient plus entre ces deux do-

maines en tant que public et même acteur. »

Le fait d'avoir fait du cinéma et du théâtre a été un plus pour Fortuné Batéza dans la création de cette œuvre il est allé faire une synthèse sur scène d'un acteur qui balance entre le théâtre et le jeu d'acteur cinéma en reprenant des titres de films de jeu d'acteurs de cinéma, des tirades.

Sur scène l'artiste s'est servi des références de certains titres de films comme Un prince a new york ; Rambo afin de mieux faire le lien des films et aussi de certaines pièces comme de carré blanc, Black bazar d'Alain mabanckou, propos coupé décalé d'un nègre presque ordinaire, les dessins animés afin de montrer au public sous un autre angle ce qu'ils ont déjà vu ailleurs.

« J'ai pris trois mois à l'écriture parce que je faisais beaucoup de recherche, je re-creusais les pièces de théâtre ou certains moments forts de certaines pièces de théâtre et je revoyais tous les moments forts des films. Cette pièce n'est pas un travail d'écriture mais plus un travail de recherche sur les impressions des gens et des choses déjà en synthèse ».

Hermione Désirée Ngoma

UNESCO

Lancement de la première édition française du Rapport sur l'économie créative

Le coup d'envoi a été donné, le 29 novembre dernier, par Irina Bokova, directrice générale de l'Unesco, en marge du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à dakar au Sénégal.

Nations unies pour le développement (PNUD). Le Rapport est organisé en deux volumes : un portant sur les politiques

« La culture et la créativité améliorent non seulement nos économies, mais aussi nos vies et communautés », a déclaré la Directrice générale de l'Unesco soulignant que l'économie créative promeut la créativité des sociétés, affirme l'identité, et améliore la qualité de la vie locale. « Cette double nature est la grande force de l'économie et c'est par elle que nous pouvons repenser nos stratégies de développement. »

« Cette présentation est une occasion historique de faire reconnaître la culture comme une ressource essentielle, moteur et vecteur du développement durable », a-t-elle poursuivi. « Nous devons continuer de collecter des données, d'attirer l'attention et de plaider en faveur de l'inclusion de la culture dans l'agenda de développement post 2015 de l'ONU. »

Elle a souligné l'importance que donne l'Unesco à la diversité linguistique. « C'est pour nous une évidence que ce rapport, qui montre le potentiel de la diversité culturelle pour l'innovation et le développement, fasse justement honneur à la diversité linguistique ». Après avoir mentionné le contexte de paix indispensable au dévelop-



Irina Bokova et Saintrick

pement de l'économie créative, Saintrick, l'artiste congolais invité à la cérémonie, a signifié que « ce rapport est une manne pour les créateurs, car il révèle une force et un potentiel ».

Le Rapport présente un état des lieux de l'économie créative au niveau local dans les pays en développement. Il est publié conjointement par l'Unesco et le Programme des

et le second un web documentaire qui présente de manière vivante des cas pratiques, les tendances, les opportunités et les défis de l'économie créative sur le terrain. Témoins de l'évènement : Birane Niang, Secrétaire général du ministère de la Culture du Sénégal, Youma Fall, directrice de la diversité et du développement culturels (OIF), etc.

H.D.Ng.



Présente

La Conférence sur l'Internet et la convergence Numérique au Congo

Dans le but de présenter ses solutions internet sur mesure destinées aux entreprises du Congo, SKYTIC TELECOM, filiale de PI Services Group, et ses partenaires ont animé la conférence « Internet et la Convergence numérique au Congo » le 9 décembre à l'hôtel Azur Le Gilbert's de Pointe-Noire.

SKYTIC TELECOM opère un réseau Internet couvrant l'intégralité du Congo, dont le backbone repose sur trois technologies :

- VSAT (Couverture nationale par Satellite)
- Fibre (Accès à l'international via le câble WACS)
- BLR – Boucle Local Radio (couverture de Pointe-Noire & Brazzaville)

Cette conférence a été l'occasion pour PI SERVICES GROUP de fédérer autour de cette structure plusieurs acteurs majeurs du monde des télécommunications :

- Tata Communications, premier opérateur mondiale de Fibre Optique.
- Congo Telecom, opérateur national ayant posé le backbone Fibre optique du Congo.
- Airbus Defence & Space, concepteur et opérateur de satellite.
- Geolink Satellite Services, opérateur de communication par Satellite.

La conférence a débuté par une présentation du monde de l'internet au Congo. Les participants ont été éduqués sur l'infrastructure télécom mis à la disposition des particuliers par les opérateurs GSM et fournisseurs d'accès internet locaux. « SKYTIC TELECOM se concentre en tant que fournisseur internet à haut débit dédié aux contraintes des grandes entreprises et à l'internet des objets (Web 3.0) »



Jean-Serge Ngouma, PDG de Piserice Group, présentant sa filiale Skytic Telecom, fournisseur d'accès internet.

a indiqué lors de son intervention, Jean Serge NGOUMA, PDG de PI Services Group. Il a également souligné que « SKYTIC TELECOM s'affranchit de toute contrainte géographique et permet aux entreprises et aux institutions d'accéder à un réseau sécurisé, fiable, performant et à haut débit pour accéder aux applications. Il rend possible les services Cloud (Stockage de données, possibilité d'utiliser des applications à distance), la vidéosurveillance, les services machine to machine »

Les partenaires stratégiques de SKYTIC TELECOM ont présenté les infrastructures sur lesquelles se repose cet opérateur :

- TATA Communications, membre important du consortium WACS, représenté par son Directeur Régional ETIENNE Harry, a souligné que SKYTIC TELECOM était interconnecté à son réseau de câble fibre optique long de 210 mille Kilomètres dans le
- Mr AKOUALA, Administrateur Général de Congo Télécom, a mis en avant l'infrastructure fibre optique qui a été posée sur l'intégralité du territoire par l'opérateur national sous l'impulsion du Chef de l'Etat, permettant à SKYTIC TELECOM et Tata Communications de s'interconnecter via la Land station (station terrestre) de Matambi.

• Airbus Défense & Space, concepteur de satellites et d'avions, était représenté par sa Responsable Régionale, Jozefien KREPEL, qui a exposé les solutions satellitaires M2M (Machine to Machine) que SKYTIC TELECOM déploie sur l'intégralité du territoire. A titre d'exemple, ces terminaux satellitaires permettent d'interconnecter des distributeurs de billets, de monitorer des pipelines ou de faire le suivi d'une flotte de véhicules sur l'intégralité du territoire congolais.

• Geolink Satellite Services, représenté par Cedric MANCINI et Christophe PACILLY respectivement Directeur Technique et Président, ont précisé que SKYTIC TELECOM disposait de nombreux équipements de QoS (Qualité de Service) sur son téléport situé en Allemagne et servant de backup au réseau fibre de SKYTIC TELECOM.

Jean Serge NGOUMA, a rappelé que quelque soit la technologie utilisée, le réseau de SKYTIC TELECOM est opéré par son Centre de contrôle (NOC) - qui est en liaison permanente avec les centres de supervision de TATA Communications, Airbus Defence & Space et Geolink Satellite Services. De plus il a souligné que les équipes techniques basées à Pointe-Noire et Brazzaville sont certifiées QHSE.

SKYTIC TELECOM, Filiale du Groupe PI Services installée au Congo depuis 10 ans, complète aujourd'hui son offre de services sur mesure et propose aux entreprises une approche globale allant de la fourniture d'accès internet, aux équipements de sécurités des données et à la mise en place d'applications d'entreprise pour ne citer que ceux la.

1 Bis Avenue Charles de Gaulle, Plateau Ville - Brazzaville
Tel : 06 927 28 59 - B.P: 1183
E-mail: info@skytic-telecom.cg
POINTE-NOIRE
128 rue Bouyala, Immeuble Mayala - Pointe-Noire
Tel : 05 567 81 22 - B.P: 235
E-mail: info@skytic-telecom.cg

OUGANDA

Difficile rapatriement des ex-rebelles du M23 vers la RDC

Plusieurs ex-combattants du M23 cantonnés en Ouganda depuis la défaite de cette rébellion congolaise ont été blessés par balles, le 16 décembre, lors d'une opération de « rapatriement forcé » vers la RDC menée par l'armée ougandaise.

L'Ouganda et la RDC ont pris l'option de procéder au rapatriement des ex-rebelles du M23 ayant trouvé refuge sur le sol ougandais depuis la débâcle de leur groupe armé en novembre 2013 face aux FARDC. Un protocole d'accord entre les deux parties avait été signé dans ce sens assorti de l'engagement pris de part et d'autre d'achever ce processus de rapatriement d'ici le 25 décembre. Outre le rapatriement des ex-combattants M23, tout le matériel roulant ainsi que les armes et munitions que ces troupes avaient emportées dans leur escapade sont censés être ré-

cupérer. Tout est donc mis en œuvre pour assurer la réussite de l'opération dont la première phase a concerné près de cent vingt ex-rebelles du M23 sur les quelque 1300 ayant quitté la RDC. La centaine des volontaires, à en croire le coordonnateur du mécanisme national de suivi de l'accord d'Addis-Abeba, François Muamba, ont bel et bien embarqué en début de semaine dans un avion affrété à l'aéroport international d'Entebbe à destination de la RDC.

Toutefois, ce rapatriement ne s'est pas négocié sans anicroche lorsqu'on considère l'agitation auquel il avait donné lieu. Les

ex-rebelles du M23 ont dénoncé une opération de rapatriement forcé menée par l'armée ougandaise dans le camp de Bihanga à quelque 300 km au sud-ouest de Kampala où étaient cantonnés les ex-rebelles du M23. D'après le récit fait sur la base de recoupements de certains témoignages, il en ressort que la majorité des ex-rebelles du M23 avaient refusé d'embarquer dans le convoi craignant pour la plupart pour leur sécurité nonobstant l'amnistie dont ils sont bénéficiaires. Il s'en est suivi une vive altercation qui a fini par dégénérer sur fond d'échanges des tirs faisant au passage quelques

blessés graves. Pour le gouvernement ougandais qui a vite réagi en envoyant des renforts afin de rétablir la situation et retrouver les fuyards, certains ex-officiers rebelles seraient à l'origine de cette situation. Ils auraient dissuadé les hommes des troupes à ne pas embarquer tout en leur faisant miroiter les dividendes qu'ils pouvaient tirer si jamais ils bénéficiaient du statut de réfugié que le président ougandais s'est dit prêt à leur accorder.

Du côté de la direction du M23, l'on regrette amèrement ce qui s'est passé estimant que ce rapatriement volontaire des anciens rebelles réfugiés hors de RDC est une violation des règles du droit international et des déclarations signées le 12 dé-

cembre 2013 à Nairobi entre le gouvernement de RDC et le M23 mettant fin au conflit. Bertrand Bisimwa regrette, par ailleurs, que cette question n'ait jamais été traitée jusqu'à ce jour par les deux parties conformément aux résolutions de l'Accord de Nairobi. Entre-temps, Kinshasa y voit une manœuvre de plus de l'ancienne rébellion à faire échouer le processus de rapatriement. Et pendant que le porte-parole de l'armée ougandaise continue de marteler qu'aucun membre du M23 n'avait été forcé à être rapatrié vers la RDC, il y a lieu de rappeler que ce sont quelques 560 ex-combattants déjà amnistiés qui doivent être rapatriés d'Ouganda et du Rwanda d'ici le 25 décembre 2014.

Alain Diasso

RDC

La CN-CPI salue l'élection d'Antoine Kesia Mbe Mindua à la CPI

La structure en appelle au gouvernement congolais de maintenir son soutien à la Cour pénale internationale (CPI) comme un tribunal de dernier recours dans la lutte contre l'impunité des crimes graves, tel que l'avait soutenu le chef de l'État, Joseph Kabila, dans sa lettre de renvoi de la situation du pays devant cette juridiction, en 2004.

La Coalition nationale pour la CPI de la République démocratique du Congo (CN-CPI/RDC) s'est félicitée de l'élection, par les membres de l'Assemblée des États parties à sa treizième session tenue à New-York, aux États-Unis, du candidat présenté par la RDC, au poste de juge à la CPI, Antoine Kesia Mbe Mindua.

La situation a également été une occasion pour cette structure de plaider pour une collaboration entre la RDC et la CPI.

« La RDC devra continuer à coopérer pleinement avec la CPI et à encourager les États africains parties au statut de Rome à en faire autant, à œuvrer en faveur de la lutte contre l'impunité partout où les pires crimes sont commis et contribuer à l'arrestation et la remise de leurs auteurs à la Cour. Il en est de même du renforcement de la complémentarité par l'adoption de la loi de mise en œuvre du Statut de Rome et celle relative à l'institution des Chambres mixtes spécialisées », a déclaré le coordonnateur national de la CN-CPI/RDC, André-Marie Kito.

La CN-CPI/RDC demande, par ailleurs, au gouvernement congolais de se désolidariser des décisions prises par l'Union africaine (UA) et des initiatives du gouvernement Kenyan contre la CPI. « Il devra travailler au renforcement du rôle de



Le coordonnateur adjoint de la CN-CPI/RDC, Me Georges Kapiamba Photo Adiac

la CPI en tant que tribunal de dernier recours, plutôt qu'à la déstabiliser par des alliances avec certains gouvernements africains dont les leaders qui la combattent dans le but de faire régner la culture de l'impunité », a soutenu cette plateforme.

Pour le coordonnateur adjoint de la CN-CPI/RDC, Me Georges Kapiamba, la RDC doit défendre la CPI contre les attaques non fondées de l'UA et du gouvernement kenyan. Cette Cour, a-t-il expliqué, a été créée pour poursuivre les auteurs des crimes les plus graves qui heurtent la conscience humaine et n'intervient que lorsqu'un État ne souhaite pas ou n'est pas en mesure d'en juger. La RDC devra, selon ce juriste et responsable d'une des grandes structures de défense des droits de l'Homme du pays, travailler pour convaincre les États afri-

cains parties au statut de Rome à ne pas soutenir la demande du gouvernement de Kenya de faire examiner la conduite de la Cour et du bureau du procureur.

La CN-CPI/RDC dit, cependant, rejeter les allégations selon lesquelles la CPI ciblerait de manière partielle l'Afrique. « S'il est vrai que toutes les situations qui font l'objet d'enquête se trouvent en Afrique, il faut préciser que ces enquêtes ont été ouvertes soit à la demande des gouvernements africains ou sur décision du Conseil de sécurité des Nations unies à l'exception du cas kenyan où le procureur de la CPI a agi de sa propre initiative », a-t-elle fait observer. Antoine Kesia Mbe Mindua est, note-t-on, l'un de six juges élus pour remplacer ceux dont le mandat expire en mars 2015.

Lucien Dianzenza

DISPARITION DE KOYAGIALO

Une semaine de trêve sur fond de calcul politique en Équateur

Le deuil provincial décrété en mémoire de l'illustre disparu par le gouverneur intérimaire, Michel Liyele wa Liyele, a débuté le 15 décembre 2014, plongeant de nouveau la province dans le stress de l'élection dans les délais légaux du quatrième gouverneur de l'Équateur depuis 2006.

Après son entrée en fonction en juin 2013, l'arrivée de Louis Alphonse Koyagialo Ngbase te Gerengbo a mis fin à plusieurs mois de crise entre l'exécutif et l'Assemblée provinciale de l'Équateur. Mais moins d'un mois après l'investiture de son gouvernement, il est obligé de quitter Mbandaka pour une longue hospitalisation en Afrique du Sud. Cependant, il a eu le temps d'initier un programme ambitieux de développement de la province sans pouvoir l'exécuter. En dépit d'une apparition publique après une longue absence dans sa province, l'état de santé de Koyagialo ne s'est pas vraiment amélioré, et les rumeurs les plus folles ont circulé l'annonçant parfois comme mort.

Certains analystes politiques lui reprochent d'avoir accepté d'exercer des lourdes charges sans prendre en compte la fragilité de sa santé, à cause du poids de l'âge. Mais c'était sans connaître la ténacité de l'homme et la force de ses convictions. Le disparu a fait ses premiers pas en politique en tant que conseiller au ministère des Affaires étrangères. Celui qui s'est présenté à la sénatoriale au Nord-Ubangi pour le compte du PPRD a connu une carrière politique riche, et gravi quasiment tous les échelons jusqu'à sa plus haute fonction politique, en tant que vice-Premier ministre et ministre des Postes, Téléphone et Télécommunications au sein du gouvernement qui a reçu la mission historique de veiller à la réussite des scrutins de novembre 2011. Koyagialo a connu également une longue expérience au sein de l'administration et de la territoriale.

Comme il aimait le dire, pour lui, la vie politique s'est résumée en un seul mot : idéal. Il a gardé du politique l'image d'un homme incontournable qui a une responsabilité fondamentale dans la vie en société. Le politique ne vient pas s'enrichir, et ne doit pas mûrir une telle ambition. Il a compris cette grande leçon en assumant les fonctions de conseiller au ministère des Affaires étrangères. Koyagialo a été au contact des handicapés, des personnes de troisième âge, des orphelins et des démunis. Issu d'une famille modeste, il s'est toujours dit favorable à une politique qui aide les enfants démunis à moins ressentir la fracture sociale.

Le politique, disait-il, devait rendre les autres heureux, résoudre leurs problèmes quotidiens, améliorer leurs conditions de vie et leur environnement. C'est le sens de ses engagements en politique. Koyagialo a gagné ses galons dans la territoriale en tant qu'homme de terrain. À Likasi, en sa qualité de commissaire sous-régional, il a fait un effort de garder la ville propre. Puis, son second défi était de faciliter l'accès à l'eau potable. De ce contact avec les réalités du Congo profond, il en a gardé une ultime conviction : « On peut finalement affronter les réalités difficiles des Congolais ». Alphonse Koyagialo est décédé le 14 décembre en Afrique du Sud.

Laurent Essolomwa

CONCOURS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Israël Masanka remporte la palme de la bande dessinée

L'élève a raflé le premier prix de sa catégorie devant Danilo Mulaji Tshama et Mabidi Ndongala à la première édition de l'épreuve portant sur la création graphique et audiovisuelle lancée par la Commission nationale de prévention routière (CNPR) et la Fédération handicap international (FHI).

Les deux planches de format A4 présentés par le lauréat encore sur le banc de l'école ont pour scénario un accident mortel occasionné par l'excès de vitesse d'un bus Mercedes, le très funeste 207. L'essentiel du message véhiculé par Israël Masanka, a-t-il précisé, se résume de la sorte : « Pour éviter les accidents du genre, il faut respecter les panneaux stop, tous les panneaux de signalisation, les passages de piétons et la consigne qui exige de rouler à moins de 60km/h ». Comme l'a souligné le président de la CNPR, Vale Manga Wilma, le jeune bédéiste et neuf autres artistes ont été primés le 11 décembre pour avoir « brillamment réussi au test sélectif des supports de sensibilisation sur la prévention et la sécurité routière ».

Les supports choisis par le jury du concours lancé conjointement par la CNPR et la FHI sont censés délivrer « un message percutant et efficace à la population, aux jeunes, motocyclistes, conducteurs de véhicules privés ou publics affectés au transport en commun en vue de leur participation massive à la campagne de sensibilisation dédiée à la sécurité routière »,



La photo de famille des lauréats

laquelle campagne, a indiqué Vale Manga, s'inscrit dans l'objectif principal de la mise en œuvre à Kinshasa du projet pilote de sécurité routière baptisé « Tosa mibeko mya nzela pona kobatela bomoyinayo ! » qui se traduirait en français par « Respecte le code de la route pour préserver ta vie ! ». Étalé sur trois ans, de 2014 à

2016, et tenu pour « une grande première en RDC », le projet constitue le moteur du cadre de collaboration mis sur pied entre le gouvernement et la FHI depuis le 1er janvier 2014. Les lauréats ont tous fait en sorte de produire des œuvres démontrant que la lutte contre l'insécurité routière est l'affaire de tous. Ils ont épinglé le fait

que la réduction du taux d'accidents dans le trafic routier n'est pas l'apanage de la CNPR ou des dirigeants seuls, chaque

avec des thématiques liées aux préoccupations majeures de sécurité routière en RDC ». Les productions attendues devaient se focaliser sur six points essentiels, à savoir « le respect de la limitation de vitesse ; le port du casque à moto ; le port de la ceinture de sécurité ; l'alcool au volant ou au guidon ; le respect de la traversée des piétons ; le respect de la minuterie pour les ordres de passage dans les carrefours à feux ».

Au total treize prix avaient été décernés à raison de trois par catégorie et exceptionnellement quatre pour les vidéos où Bruno Luya et Freddy Banona étaient ex aequo à la deuxième place, précédés de Benoit Mugabo de Goma et suivis de Van John Mukebo. Par ailleurs, Freddy Banona s'en est sorti les deux mains chargées avec en plus le second prix de l'affiche dont le premier a été décerné à Héritier Fulu et le troisième à Michel Mutshimba. Ce dernier, du reste, a réalisé la même performance que Freddy Banona en s'octroyant aussi la première palme de la chanson avant Minor Kapiamba et Estelle Nyemba.

Ce sont là les lauréats primés jeudi dernier au Centre Béthanie, chacun avait reçu un chèque dont le montant n'avait pas été divulgué.

Nioni Masela

ÉBOLA

Vers le renforcement des systèmes de santé des pays touchés par le virus

Selon un communiqué de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les ministres de la Santé et des Finances des pays sévis par le virus Ebola auxquels se sont joints des représentants des organisations internationales et des partenaires de développement se sont engagés, au cours d'une réunion de haut niveau, à renforcer les systèmes de santé dans les pays frappés par cette épidémie et sont convenus de l'action à mener pour y reconstruire et renforcer les services de santé essentiels.

Les participants à cette réunion se sont aussi attardés sur la nécessité d'une intégration de l'ensemble des services de santé allant des soins cliniques à la surveillance en passant par la promotion de la santé, la prévention, la prise en charge et les soins palliatifs. Pour ce qui est des mouvements de population à travers les frontières des pays touchés par Ebola, ils sont convenus de coordonner les plans sanitaires nationaux et d'harmoniser les systèmes de surveillance. Pour renforcer la lutte contre cette maladie, des améliorations doivent être apportées tels que renforcer fortement les personnels de santé; renforcer la confiance de la population, sa participation et l'appropriation par les communautés; mettre en place des systèmes de santé infranationaux résilients.

Par ailleurs, ceux qui ont pris part à la réunion ont établi qu'un financement externe important sera nécessaire pour apporter les principales améliorations requises. Ces efforts devraient être coordonnés et dirigés par le gouvernement national, conformément aux plans nationaux. Pour le Dr Marie-Paule Kieny, sous-directeur général, des systèmes de santé et innovation à l'OMS, dans les pays touchés, les gens meurent non seulement du virus mais aussi d'autres causes, car la majorité des établissements de santé ne sont pas opérationnels ou ne sont pas utilisés par la population qui craint d'y contracter le virus. Un système de santé, poursuit-il, doit être capable d'absorber le choc d'une situation d'urgence comme Ebola, et de continuer à fournir les services de santé courants comme la vaccination et les soins de la mère et de l'enfant.

Aline Nzuzi

Rectificatif

La députée **Eve Bazaïba** a été nommée secrétaire général du MLC en remplacement de **Thomas Luhaka** et non au sein du gouvernement comme cela avait été rapporté en titre dans notre édition n°2190 du mercredi 17 décembre 2014. Nos excuses sincères.

LE JOUR LE PLUS COURT

Six documentaires en avant-première à la Halle de la Gombe

À l'occasion de la Fête du court métrage qu'il célèbre les 19 et 20 décembre, l'Institut français (IF) propose aux cinéphiles de la ville des films de six documentaristes de Kinshasa réalisés cette année suite à un appel à films lancé par l'ambassade de France.

L'agenda de la Halle de la Gombe annonce la projection de trois films par soirée sous la Grande Halle. Les six récentes réalisations à l'affiche offrent une sorte d'aperçu de la ville-province de Kinshasa à travers une thématique diversifiée et actuelle quoique en toile de fond, il y a des fois comme une musicalité pour rappeler d'une certaine manière que le tempo de la ville est dicté par la musique. C'est le cas notamment avec Kinshasa sound, la toute première à l'affiche à l'ouverture, le vendredi à 19 heures. Réalisé par Fabrice Kalonji Malabar, le court métrage de 26 minutes a choisi de dresser le portrait de la capitale de manière assez originale avec une vue sur l'impact du hip-hop local dans la société congolaise, apprend-on. Quant au second film, il va per-

mettre la découverte du travail d'une jeune réalisatrice. Dans les quinze minutes que durent Harmonica, Deborah Basa a entrepris de mettre la lumière sur un personnage particulier comme le laisse entendre le synopsis qui nous signale sans plus : « Une jeune fille paralysée partiellement nous relate sa vie et ses envies ». Comme clou de cette soirée initiale, il est prévu la projection de Bilili, œuvre de Tshoper Kabambi. Le jeune cinéaste, très actif dans la sphère du cinéma kinoï, récipiendaire du Trophée francophone du meilleur du court-métrage 2014, nous revient ici avec un documentaire qui fait un focus sur la presse écrite. Dans Bilili, Tshoper a fixé sa caméra sur Nioni Masela, journaliste chroniqueur culturelle. Avec le journalisme comme mode d'expression, elle s'est trouvée une autre forme d'existence partagée entre son travail, sa famille et ses amis. La soirée de samedi sera ouverte avec Kinwood, d'Irène Vaweka. La cinéaste s'illustre aussi comme actrice dans plusieurs films produits localement y aborde une matière

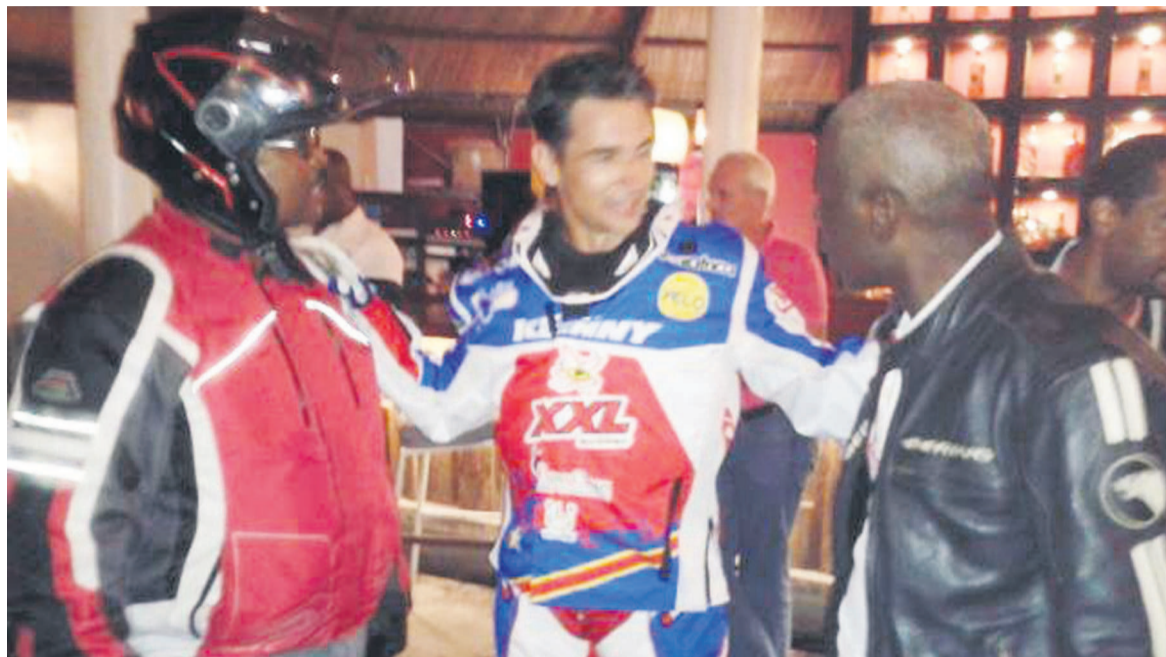
importante. Il s'agit ici de « la situation de la production cinématographique basée sur les témoignages de plusieurs personnalités ». Est programmé en deuxième lieu Viper d'Annie Tshionga. Le court métrage de 24 minutes met en vedette un ingénieur du son qui « aide la population à écouter la musique grâce à son studio d'enregistrement ». Matanga, les deuils de Georges Kabongo va boucler la boucle sur un véritable phénomène qui porte à la réflexion. « Les funérailles à Kinshasa ne sont plus seulement un moment de tristesse, elles sont devenues de vrais spectacles », un fait devenu sujet d'inquiétude pour plusieurs dans la ville. Le jour le plus court est paru le moment opportun pour l'IF d'organiser l'avant-première des films des six documentaristes précités. Ils ont eu l'avantage de voir « leur projet passer de l'écriture à l'écran » à la faveur d'un appel à films lancé par l'ambassade de France. Ce, après avoir tiré un heureux bénéfice d'une série de sessions de formation.

N.M.

RALLYE DAKAR 2015

Les motards de Kinshasa encouragent Frank Verhoestraete

Les membres du club des Motards de Kinshasa ont apporté leur soutien total à Frank Verhoestraete lors de la présentation de la tenue que le champion du Congo de moto va porter à ce Rallye.



Frank Verhoestraete en compagnie des motards de Kinshasa

Le champion du Congo de moto, Frank Verhoestraete, a présenté, le 12 décembre, à Kinshasa aux sponsors et amis sa tenue officielle du Rallye Dakar 2015. Dans l'optique de soutenir ce représentant de la RDC à la grande épreuve du sport mécanique qu'est le Rallye Dakar 2015 qui va se courir en Argentine, en Bolivie et au Chili, les membres du club de motards de Kinshasa sont venus au grand complet à cette présentation de la tenue de Frank Verhoestraete au Kwilu Bar où se déroulait la cérémonie, avec leurs grosses cylindrées, créant une ambiance du tonnerre. Frank Verhoestraete s'est offert un plaisir de mannequin en présentant, pièce par pièce, les composantes de sa tenue, dont

le design a été conçu à Kinshasa par Mignon Ndenga. Pour Didier Mukoma, président du club des motards de Kinshasa, la présence de Frank au Rallye Dakar 2015 est un honneur pour le pays et pour tous les passionnés de la moto de la RDC. Ses pairs envisagent de le soutenir en Argentine par la présence d'un ou deux motards en plus de la sympathie qu'ils ont tenu à lui manifester lors de la cérémonie.

Mais avant la présentation de la tenue de course par Frank Verhoestraete, le manager Fabrice Masuka a eu les mots justes pour remercier tous les sponsors qui se sont engagés avec le champion du Congo de moto qui sera le porte-étendard de la RDC en Amérique Latine

lors du Rallye Dakar 2015. Fabrice Masuka a donc brossé succinctement les réalisations de cinq mois d'activités. Les partenaires, qui admiraient leurs logos sur la nouvelle tenue du champion congolais de moto, ont exprimé leur satisfaction pour la visibilité dont ils ont bénéficié pendant cette première étape.

L'on rappelle que Frank Verhoestraete va courir pour la quatrième fois à cette compétition de sport mécanique qui se déroule depuis quelques années sur le sol sud-américain.

Et l'objectif du champion du Congo de moto qui va courir avec le concept de 3D sur une moto écologique est de figurer dans le top 20.

Martin Enyimo

FOOTBALL

Aucun arbitre de la RDC retenu à la CAN 2015

La Confédération africaine de football (CAF) a dévoilé, le 16 décembre, la liste de quarante-quatre arbitres sélectionnés pour la phase finale de la 30e Coupe d'Afrique des Nations prévue en Guinée équatoriale.

Cela est devenu courant depuis déjà plusieurs années. Les arbitres de la RDC ne sont plus visibles dans les grandes compétitions continentales. Le dernier à avoir officié une phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations s'appelle Kabongo Kabanji. C'était en 1982. Et depuis lors, aucun arbitre congolais n'a été retenu par la CAF pour officier des matches. La publication le 16 décembre de la liste de quarante-quatre arbitres sélectionnés pour la phase finale de la 30e CAN,

prévue en Guinée équatoriale du 17 janvier au 8 février 2015, est venue renforcer les certitudes à ce sujet. En effet, nulle trace d'arbitre ni d'assistant originaire de la RDC. La plupart sont des arbitres de renommée ayant fait leur preuve sur le continent et ailleurs à l'instar de l'algérien Mehdi Abid-Charef ou encore du gambien Bakary Papa Gassama (Gambie).

Non seulement les arbitres congolais ne se recyclent presque pas mais aussi ils sont souvent malléables et corruptibles à souhait comme l'attestent leurs prestations controversées sur l'aire de jeu. Sans grande autorité, ils se laissent souvent influencer par les clubs et les supporters en affichant clairement leur tendance lors des

grands derbys. Ils sont, pour la plupart, responsables de graves incidents qui surviennent lors de matches à cause de leur arbitrage fantaisiste faisant fi des lois de jeu.

Plus d'une fois lors des matches à grand enjeu de la Linafoot, la Fédération nationale du football a été obligée de recourir aux services des arbitres étrangers. Preuve du peu de crédit dont jouissent les arbitres locaux vis-à-vis de l'opinion sportive nationale. Il est grand temps que la Fécofa initie de vastes programmes de recyclage à l'endroit des arbitres congolais de sorte à les mettre à niveau tout en jouant sur le clavier de la moralité et de la conscience professionnelle.

Alain Diasso

DIVISION 1/8^e JOURNÉE

Sanga Balende voit son brevet d'invincibilité déchiré par Dauphins Noirs

Il a fallu attendre la 8^e journée du groupe A du championnat national de football pour voir Sa Majesté Sanga Balende enregistrer sa première défaite de la saison. Vainqueurs de l'ogre Mazembe en deuxième journée, les Anges et les Saints de Mbuji-Mayi ont courbé l'échine devant Dauphins Noirs par zéro but à deux, au stade des Volcans de Goma au Nord-Kivu.

La journée du 14 décembre a été cauchemardesque pour les deux clubs leaders des groupes A et B du championnat national de football. Outre la première défaite de la saison du Daring Club Motema Pembe que l'AS V.Club, son rival de toujours, lui a infligée dans le groupe B, la formation de Sa Majesté Sanga Balende de Mbuji-Mayi s'est vu déchirer son brevet d'invincibilité de cette saison par la formation de Dauphins Noirs du Nord-Kivu en match comptant pour la 8e journée du groupe A. Les Anges et les Saints du Kasai oriental se sont inclinés sur la marque de zéro but à deux au stade de Volcans de Goma au Nord-Kivu. Déjà menés par deux buts à zéro en première période (19e et 25e minute), les joueurs du coach Médard Lusadis n'ont pas su rebondir. Toutefois, Sanga Balende

garde la tête du groupe A avec 19 points glanés en huit matches livrés et un goal average de +6. Le TP Mazembe de Lubumbashi, vainqueur de l'US Tshinkunku au stade des Jeunes de Kananga au Kasai occidental par deux buts à zéro (buts du Malien Ousmane Cissé à la 61e minute et Jonathan Bolingi à la 84e minute), pointe à la deuxième place du groupe A avec 17 points et un goal average de +11.

Mazembe a accumulé trois victoires en trois matches hors de ses bases. Toujours dans ce groupe A, l'on note la première défaite de la saison du CS Don Bosco de Lubumbashi, battu au stade de la Concorde de Bukavu par l'OC Muungano.

Dans le groupe B, signalons aussi le résultat d'égalité de zéro but partout entre JS Groupe Bazano de Lubumbashi et Racing Club de Kinshasa et le forfait infligé au CS Makiso au bénéfice du TC Elima de Matadi. Le club de Kisangani en Province Orientale a été absent au terrain Redjaf de Matadi dans la province du Bas-Congo à l'heure du coup d'envoi de la partie.

Et la Ligue nationale de football a en première intention accordé la victoire au club local d'Elima.

M.E.

BOXE DES PHARAONS

Installation du comité directeur de la Fédération renouvelée

Le comité directeur de la Fébopharco, officiellement présenté, est dirigé par Alain Nkoy Nsaries. Et Honoré Massamba assume les fonctions de secrétaire général.

Le comité directeur de la Fédération de boxe des pharaons renouvelée du Congo (Fébopharco) a été officiellement installé, le 7 décembre, au Dojo Shotokan Ryu situé dans l'enceinte de l'ITC Ngaliema au quartier Binza Ozone dans la commune de Ngaliema à Kinshasa. C'était en présence de Sunditi, chef de service des activités physiques et sportives du ministère de la Jeunesse, Sports et Loisirs, et d'Olungo, représentant de la Division urbaine des Sports et Loisirs. Le comité de la Fédération est composé du président Alain Nkoy Nsaries, du premier vice-président Alain Mbaka, du deuxième vice-président Denis Kieko. Honoré Massamba assume les fonctions de secrétaire général alors que Tayeye Kaper est secrétaire général adjoint. Marguerite Mengi est trésorière, et Fariala Tshongo trésorier adjoint. Lesay Chance est membre fédéral.

Au cours de cette cérémonie de présentation officielle du comité

fédéral de la boxe des pharaons renouvelée, le karaté club Shotokan Ryu de Me Massamba a fait une démonstration. Ensuite, sept Saqqarats (clubs de sawara combat africain) de la ville province de Kinshasa ont presté en démonstration, en présence du président de la Ligue de Kinshasa de la boxe des pharaons renouvelée, Guylain Katshoko. Il s'est agi du saqqarat Akhe-naton de Binza Ozone du moteyi (maître) Nanikazeyimoko, du saqqarat Lukula du moteyi Bayeni, du saqqarat Ngaliema du Me Mutoke, du saqqarat Vita Kanga du moteyi Mbuanga, du saqqarat Mbuta Matsua du moteyi Mansoni, du saqqarat Mengua Mafuta du moteyi Beбето et du saqqarat Tata Raphaël du moteyi Tayeye.

La démonstration a été dirigée de main de maître par l'instructeur national, le mani Honoré Massamba, cordon noir 7e degré. C'est lui l'initiateur de la boxe des pharaons en RDC. L'on retient que le Sawara combat africain est un art martial de type africain qui tire son origine de l'Égypte antique. Le format actuel de la boxe africain a été codifié et modernisé par l'initiateur, le Congolais de Brazzaville Jean Samba.

M.E.

ALIMENTATION ET SANTÉ

Les jus de fruits, source de nutriments divers

Les jus de fruits sont des boissons très consommées dans le monde. Pourtant les consommateurs ne font pas la différence entre les nombreux « jus de fruits » existants.

Le jus de fruits est un jus obtenu à partir des fruits par des procédés mécaniques, fermentescible mais non fermenté, possédant la couleur, l'arôme et le goût des fruits dont il provient. Les différentes appellations des jus de fruits sont nombreuses et prêtent souvent à confusion. Selon les qualités de jus de fruits, de nombreux ajouts sont interdits.

L'ajout d'eau, par exemple, n'est permis que dans les jus fabriqués à partir des concentrés mais pas dans les jus de fruits « frais », « pur jus » ou « 100% jus de fruits ».

Le sucre est autorisé seulement pour assurer une correction de goût ou pour donner un goût sucré. Les colorants sont interdits sauf dans les jus concentrés.

L'acide ascorbique « quantum satis », ou vitamine C, est autorisé mais sans faire mention aux vertus de ladite vitamine C sauf dans le cas des jus diététiques.

Les acidifiants, comme l'acide citrique (jus de citron), sont permis jusqu'à une certaine dose et doivent être mentionnés sur l'étiquette.

Enfin, le mélange des jus est permis sans mention sur l'étiquette quand il s'agit des jus de même espèce. Mais il doit être mentionné par ordre décroissant pour les espèces différentes.

À propos de la fabrication...

La fabrication des jus de fruits comprend les opérations « simplifiées » ci-après : le triage des fruits, le nettoyage et le lavage, le pesage, le parage qui consiste à éliminer les parties abîmées ou non comestibles, le broyage, le pressage pour extraire le jus, la filtration/clarification, le conditionnement, la pasteurisation et le stockage.

Du fait de leur diversité et même d'ailleurs de leur succès, les jus de fruits connaissent plusieurs adultérations ou falsifications. Ils peuvent être vendus sous d'autres appellations, connaître l'addition d'autres jus ou une surdilution. Il y a aussi le phénomène de pulpwash qui consiste à ajouter dans le jus « correct » le jus de lavage de pulpe, ce que beaucoup de pays n'autorisent pas. On note parfois la présence anormale d'additifs comme les acides citriques ou maliques ou des colorants.

Composition

Les jus de fruits contiennent, en dehors de l'eau, des sucres, des protéines, des vitamines (A, D, E, B1, B2, PP, B5, B6, B9, C), des éléments minéraux (Na, K, Ca, Mg, P, Fe, Cu, Zn, S, Cl), des acides organiques (citrique, malique, tartrique, galacturonique).

Les vertus des jus de fruits

Les jus de fruits contiennent des nutriments qui font profiter de tous leurs bienfaits. En effet, en dehors du plaisir qu'ils procurent au consommateur, ils agissent beaucoup dans tout l'organisme. Les cocktails de jus de fruits ont l'avantage d'apporter les éléments nutritifs de tous les fruits utilisés. Les jus de fruits agissent contre la migraine, le ballonnement de ventre, et permettent de se reminéraliser. La consommation conseillée est de 400 à 500g par jour, ce qui correspond à un demi-litre de jus de fruits.

Les inconvénients des jus de fruits

Pendant son élaboration, notamment la filtration pour clarifier le jus, les fibres sont retenues et le transit intestinal qu'elles assurent ne se fait plus. De plus, les jus de fruits sont une source non négligeable de sucres même si la quantité est moins élevée que dans le cas des produits de pâtisserie ou des glaces. En conséquence, leur consommation exagérée entraîne une surcharge calorique nuisible pour la santé.

Le fructose, sucre du fruit, contenu dans le jus, épuise le foie à l'inverse du glucose, participe à la prise de graisse viscérale, développe le diabète de type 2, augmente le taux de graisse, de mauvais cholestérol et d'acide urique. Il y a presque autant de sucre dans les jus de fruits, même 100% jus, que dans le coca.

Par Ange Kounkou
Président de l'Association
pour la promotion des industries agroalimentaires au Congo
(APIAC)

GENRE

Les droits de la femme expliqués à des agents de la force publique

« Les droits de la femme et lutte contre les inégalités de genre » est le thème de la campagne qui a débuté le lundi 15 décembre au Mess mixte de Garnison. Celle-ci est organisée par le ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement avec l'appui du Fonds des Nations unies pour la Population (Fnuap).

C'est le préfet de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka, qui a ouvert les travaux de ce séminaire. Il a souhaité qu'au sortir de celle-ci naisse une nouvelle perception des rapports entre les hommes et les femmes. « C'est de cette manière que l'on contribuera efficacement à la mise en œuvre du programme de société du président de la République dénommé Chemin d'avenir; conformément à la promotion des valeurs favorables au développement, la liberté, la responsabilité, l'égalité des chances, l'équité, la solidarité, le droit individuel et la justice », a-t-il déclaré.

Pour leur part, Bienvenu Ibisou et Diop Félicité Meno Tchiloumbou, respectivement représentant du commandant de la zone

militaire de défense numéro 1 et directrice départementale de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement ont indiqué que ce séminaire constitue un complément nécessaire pour le service et la discipline au sein de la force publique. Les participants sont imprégnés des instruments juridiques internationaux ratifiés par la République du Congo sur la protection des droits de la femme. Pour le personnel militaire masculin, comprendre ces droits est un avertissement contre les éventuels abus d'autorité et autres comportements déviants à l'encontre de leurs collègues du sexe féminin. Aux femmes militaires, les échanges fourniront les armes juridiques

pour mieux se défendre contre les tracasseries liées au genre dans l'exercice de leur profession.

« Les hommes et les femmes participent à la gestion et au développement d'un pays, les femmes doivent mieux connaître leurs droits afin de mieux se défendre dans tous les milieux. Au Congo, l'article 8 de la constitution dispose que la femme a les mêmes droits que l'homme, la loi garantit et assure sa promotion et sa représentation à toutes les fonctions politiques, électives et administratives. Cet article est de ce fait un passeport en vue de l'amélioration des conditions des femmes », ont-ils rappelé.

Séverin Ibara



Une vue des participants

MODE VLISCO

Un défilé avec Gilles Touré demain

Cette activité culturelle du styliste-modéliste ivoirien Gilles Touré aura lieu le 19 décembre à Pointe-Noire, précisément à l'hôtel Gilbert. L'occasion permettra aux Ponténégrins de découvrir des créations réalisées à partir de la gamme de collection Vlisco.

Dans son pays d'origine, la Côte d'Ivoire, dans la sous-région ouest-africaine et partout en Afrique, Gilles Touré est une référence dans le domaine de la mode ce, à travers ses nombreuses collections consacrées à la mode et à la beauté de la femme africaine.

Toujours dans son but de contribuer à la promotion de la culture africaine et après avoir mené plusieurs activités dans la zone ouest-africaine et ailleurs, Gilles Touré décide cette fois-ci de changer de cap. Et, la terre mâ-Loango a été choisi comme lieu de prédilection pour valoriser l'habillement à travers le pagne Vlisco. Le styliste-modé-

liste ivoirien pense à travers ce défilé de mode, redonner aux Ponténégrins le goût de s'habiller en pagne comme jadis. Il s'agit, à cette occasion, non seulement de redorer le blason du pagne, mais aussi de ressusciter l'amour pour le pagne. Lequel connaît un déclin eut égard aux nouvelles habitudes vestimentaires venues d'ailleurs.

Il faut dire que, du côté des organisateurs, l'activité s'annonce déjà belle. En effet, des spots publicitaires annoncent que l'achat de deux pièces Vlisco dans des points de vente consignés donne d'office droit à une invitation au spectacle.

À noter que le pagne a une valeur historique et immense dans les sociétés africaines. Et pour bon nombre d'Africains, le pagne n'est pas non seulement un ornement vestimentaire, mais aussi une valeur de référence. Il occupe également une place de choix dans les traditions africaines en matière d'habillement.

Rappelons que Gilles Touré est né le 4 octobre 1973 à Abidjan. Après l'obtention de son baccalauréat, il accède à la faculté des Sciences économiques où, trois années plus tard, il décroche une licence qui, lui ouvre les portes d'une école internationale de stylisme-modélisme, à Paris et il en sort major de sa promotion et bénéficie ensuite d'un stage chez Paco Rabane, grand styliste-modéliste mondial. L'envol de sa carrière remonte de sa première participation au grand défilé «Turbulence.» Une collection réalisée pour Uniwax à la chambre des métiers de Yamoussoukro, en Côte-d'Ivoire. Ce qui lui permet d'entrer dans la cour des grands, et depuis sa renommée ne cesse de croître. Il a créé «Féerie» qui rencontre un franc succès à chaque édition. Restent donc à présent aux populations de ville océane à pouvoir apprécier, à leur tour ses oeuvres, le 19 décembre.

Hugues Prosper Mabonzo

BRAZZA FESTIVAL

Un cocktail en l'honneur des artistes

Pour clôturer en beauté la première édition « Brazza festival », la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Gusso, marraine de l'évènement, a offert le 16 décembre à Brazzaville un cocktail aux artistes qui ont participé à ce festival.

Organisée par Antonella Goma, la première édition de Brazza festival tenue du 14 au 15 décembre 2014 avait pour thème « Jeunesse, paix et développement ». Le but visé est de promouvoir la culture de la paix par l'engagement des jeunes. Durant deux jours, Brazza festival a connu la participation de nombreux artistes internationaux et nationaux : Arielle T, Omar Denfunzu, le duo Brachet, Tandilé Mandela, Roga Roga, Dj Migo, 2 clos best et Oupta, Nzeté Oussama ; Youssoupha ; Singula pour ne citer que ceux-là. Des moments forts ont marqué



La première dame Antoinette Sassou N'Gusso, au centre, posant avec les artistes

cette première édition. Il s'agit entre autres des expositions ; des prestations d'artistes musi-

ciens, du défilé de mode. Vast Smash, artiste nigérien du groupe Brachet qui pra-

tique l'afro musique, une musique africaine appelée « Afro pope », venu pour la première

fois au Congo Brazzaville, s'est dit satisfait et, a félicité les organisateurs et le public Brazzavillois de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé « *Durant notre séjour ici à Brazzaville, nous étions comme chez nous et nous nous sommes bien amusés* ».

De son côté, l'artiste sud-africaine, Tandilé Mandela qui pratique la musique traditionnelle, s'est dite heureuse de participer à cet évènement culturel. La Sud-africaine a par ailleurs regretté de n'avoir interprété que deux chansons alors qu'elle aurait voulu chanter davantage pour mieux mettre en valeur ses instruments. « *Nous n'avons pas eu cette opportunité de tout montrer. J'aimerais revenir à la prochaine édition car le public brazzavillois ne connaît pas nos instruments et nos musiques.* »

Rosalie Bindika

BASKET

Les résultats des Congolais de la diaspora en France (Pro A)

Pro A, 12^e journée

Énorme déception pour Limoges, battu en prolongations à Châlons-Reims (92-103). Emmené par un bon Nobel Boungou Colo (25 points, 2 rebonds, 3 assistances, 4 interceptions, 2 pertes de balle, 2 fautes commises pour 5 subies et +29 d'évaluation en 37 minutes), Limoges a pourtant souvent mené au score. Steed Tchicambou a été moins performant avec 3 points, 1 rebond, 3 assistances, 1 perte de balle, 1 faute commise et +2 d'évaluation en 18 minutes.

Enfin : Giovan Oniangué brille et termine meilleur joueur du match remporté par Paris-Levallois au Havre (87-73). L'international congolais cumule 15 points (2/3 aux tirs, 3/3 aux tirs primés et 2/4 aux lancer-francs), 6 rebonds (3 offensifs), 1 passe décisive, 1 interception, 3 pertes de balle, 2 fautes commises pour 2 subies et +17 en 20 minutes de jeu.

Jean-Michel Mipoka et Rouen l'emportent à Boulogne-sur-Mer (66-61). L'ailier normand a rendu une feuille de statistiques avec 12 points (1/4 aux tirs, 2/5 aux tirs primés et 4/4 aux lancer-francs), 5 rebonds, 1 passe décisive, 1 interception, 1 perte de balle, 4 fautes commises pour 2 subies et +12 d'évaluation en 24 minutes. Loïc Akono a bénéficié d'un temps de jeu de 10 minutes pour 3 points, 1 passe décisive, 1 interception, 3 pertes de balle, 2 fautes commises et +1 d'évaluation.

Chalon-sur-Saône et CJ Wallace s'inclinent sur leur parquet face à Strasbourg (52-56). Le pivot américano-congolais a joué 32 minutes pour 7 points (2/4 aux tirs, 1/2 aux tirs primés, 8 rebonds défensifs, 1 passe décisive, 2 interceptions, 5 pertes de balle, 4 fautes commises pour 4 subies et +10 d'évaluation.

Avec ce revers, Limoges abandonne sa première place à Strasbourg, tandis que Rouen monte à la 6^e place. Chalon-sur-Saône est 7^e, devant le Paris-Levallois (8^e). Avec une victoire, Boulogne-sur-Mer est lanterne rouge.

Camille Delourme

PREMIÈRE ÉDITION BRAZZA FESTIVAL

Les jumelles de Brazzaville remportent le concours des créateurs

C'est en présence de la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Gusso, marraine de cette première édition et de plusieurs membres du gouvernement ainsi que la Miss Fespam, que s'est tenue dans la salle de banquets du Palais des congrès magistralement aménagée le concours de meilleur styliste congolais, le 15 décembre dernier.

« *Aux âmes bien-nées la valeur n'attend point le nombre des années* », Corneille avait bien raison de le dire. Antonella Goma organisatrice de ce concours des créateurs l'a si bien prouvé au cours de ce défilé de mode, qui s'est tenu dans le cadre de la première édition du Brazza festival, qui a lieu du 14 au 15 décembre 2014 à Brazzaville, sur le thème : Jeunesse, paix et développement. L'ambition étant de mettre à l'honneur les jeunes congolais et leurs initiatives.

Cet époustouffant concours des créateurs de mode a mis aux prises quatre stylistes-modélistes talentueux dont trois dames et un homme. Il s'est agi de Corinne Bill ; Galina ; Les jumelles de Brazzaville ; et Djibril Kachidi avec sa collection décontractée.

Les mannequins arborant quelquefois les couleurs nationales ont épaté le public au cours de ce défilé par leur professionnalisme. Par ailleurs, le message de tous les concurrents a été pratiquement le même : la paix, sans laquelle rien n'est envisageable. « *On ne peut pas parler de l'émergence sans la paix, car la paix est au centre de toutes les activités.* » Telle a été la déclaration de Djibril Kachidi.

Entre le passage à tour de rôle de chaque collection des stylistes-modélistes en compétition, Sakia Lek, styliste congolaise (qui fait la fierté du Congo à l'étranger) a présenté elle aussi sa collection mais non compétitive. Pareillement pour Adama Paris-Adama Fashion, présidente du jury qui a présenté elle aussi sa collection ; une collection toute blanche, toute ivoire en hommage à la femme noire d'ébène. Adama Paris a utilisé du blanc pour

sublimier le noir. Sa collection est faite de soie, de dentelle... Son passage a été ponctué d'une chorégraphie extra. Le jury composé des stylistes Adama

Paris, présidente du jury, a rendu publics les résultats, qui ont placé deuxième Galina, qui a reçu un pack de beauté, et premières Les jumelles qui se rendront à Paris en 2015.

Les lauréates présentent leur collection

Installée à Moukondo où elle travaille chez elle, Galina Hossia a présenté une collection différente mais tous unis

élue deuxième. »

Détentrices du premier prix de ce concours, Reinée Peya Boyengué et Gloria Michelle Koumou Boyengué, plus connues sous le pseudonyme de Les jumelles de Brazzaville, sont basées à la rue Bomitabas 2 bis sur l'avenue Maya-maya. Elles ont rendu grâce à l'Eternel après leur sacre. « *Nous rendons grâce à l'Eternel qui nous a permises de réaliser tout ceci. Nous remercions aussi toutes les personnes qui nous ont aidées à réussir tout ceci. Merci aussi à la première dame et à son mari pour la paix revenue au Congo.* »

Leur collection était composée de perles, de pierre, de satin duchesse, dentelle... Elles ont utilisé aussi les pagnes de couleur bleue en tenant compte du thème du défilé qui portait sur : la paix, le développement et la jeunesse. « *Notre pagne comportait trois couleurs : le rouge, le blanc et le bleu. Le rouge-blanc c'est le drapeau de la Croix-Rouge, qui vient pour la paix. Et le bleu-blanc c'est la couleur de l'action humanitaire alors que le blanc lui-même représente carrément la paix.* » Clôturant la première édition de Brazza festival, la présidente du comité d'organisation, Antonella Goma, a remercié tous ceux qui ont cru à son projet et à la jeunesse congolaise. « *Je crois que ce soir à travers cette première édition, on n'a montré qu'une jeune congolaise peut faire quelque chose de beau. Merci à tous.* »

La soirée a été agrémentée par la musique de la chanteuse congolaise Oupta, chantant en mbochis et Kongo (langues nationales du Congo) ; la sud-africaine Tandilé Mandela, qui a fait le déplacement de la capitale congolaise pour participer à la première édition de ce festival et du duo nigérien du groupe Bracket (l'applaudimètre de la soirée).

Bruno Okokana



Paris ; Sakia Lek ; Meryll Mezath (rédactrice en chef de l'hebdomadaire *Les Dépêches de Brazzaville*) ; Hyppolyte Diayoka et Anne-Emilie Carlos, ont eu du pain sur la planche pour élire les deux premiers sur les quatre concurrents. Qu'à cela ne tienne, Adama

pour un seul but. Elle a utilisé de la dentelle, du sapin, du raphia, un peu de tout de ce mélange avec du pagne. C'est cette collection qui lui a valu le deuxième prix de ce concours. « *C'est une grâce d'avoir participé à un grand défilé international comme celui-ci, et d'être*